



Département de l'Eure
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme) de 400.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base en date du 15 décembre 2016 (le "**Prospectus de Base**"), visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 16-589 en date du 15 décembre 2016, préparé par le Département de l'Eure (l'"**Émetteur**" ou le "**Département de l'Eure**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 400.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 04 novembre 2003 telle que modifiée, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus. Ce supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs (i) l'évolution récente de la situation budgétaire du Département de l'Eure suite aux votes du Budget Primitif 2017 le 13 mars 2017, du Compte Administratif 2016 le 19 juin 2017 et du Budget Supplémentaire le 16 octobre 2017 par le Conseil Départemental ainsi que (ii) la situation organisationnelle du Département de l'Eure suite au vote du Conseil Départemental du lundi 10 juillet 2017; il actualise et complète en conséquence, la situation organisationnelle de l'Émetteur (page 47 à 49), la présentation des Comptes administratifs (pages 83 à 100), la présentation du Budget Primitif (pages 101 à 112), la présentation du Budget Supplémentaire (pages 112 à 113), la présentation de la Dette du Département (pages 113 à 125) ainsi que la présentation de la Dette Garantie (page 126).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, de l'Agent Payeur Principal et de l'Agent de Calcul, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.eure-en-ligne.fr).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce supplément et les informations contenues dans le prospectus de base, les informations contenues dans le supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/accueil_eure_en_ligne/sphere_institution/thematique_institution/fonctionnement/informations_financieres) Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

SOMMAIRE

A. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR.....	4
B. INFORMATIONS GENERALES	61
C. RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	62

A. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

1. SITUATION ORGANISATIONNELLE DU DEPARTEMENT DE L'EURE

Le Paragraphe (*Les commissions spécialisées*) de la section (2.3.1) (L'Assemblée délibérante : Le conseil départemental) de la Description du Département de l'Eure, partie I (Informations générales sur le Département de l'Eure) (page 47 du Prospectus de Base) est remplacé par :

" *Les commissions spécialisées*

Les commissions spécialisées étudient les projets soumis au vote de l'assemblée départementale.

A l'issue de la séance plénière extraordinaire du lundi 10 juillet 2017, sept commissions ont été constituées au Département de l'Eure :

<p>1^{ère} Commission : Commission des finances, des moyens généraux et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)</p>	<p>Président : Monsieur Alfred Recours Vice-présidents : Monsieur Jean-Paul Legendre Monsieur Thierry Plouvier</p> <p>Membres : Monsieur Jean-Pierre Le Roux Monsieur Bruno Questel</p>
<p>2^{ème} Commission : Commission développement économique, emploi, économie touristique, numérique et aménagement du territoire</p>	<p>Présidente : Madame Stéphanie Auger Vice-président : Monsieur Frédéric Duché</p> <p>Membres : Monsieur Daniel Jubert Monsieur Michel François Monsieur Jean-Rémi Ermont Monsieur Gaëtan Levitre Madame Gaby Lefebvre</p>
<p>3^{ème} Commission : Commission logement, habitat, politique de la ville et de l'économie sociale solidaire et circulaire</p>	<p>Présidente : Madame Hafidha Ouadah Vice-présidente : Madame Diane Leseigneur</p> <p>Membres : Madame Clarisse Juin Madame Jocelyne De Tomasi Madame Janick Léger Madame Marie-Claire Haki</p>
<p>4^{ème} Commission : Commission autonomie, handicap et accès à la santé, insertion, enfance famille</p>	<p>Présidente : Madame Perrine Forzy Vice-président : Monsieur Olivier Lepinteur</p> <p>Membres : Madame Françoise Collemare Madame Colette Bonnard Madame Catherine Meulien Madame Laurence Cléret Madame Andrée Oger</p>
<p>5^{ème} Commission : Commission infrastructures, transports, agriculture et environnement</p>	<p>Président : Monsieur Jean-Hugues Bonamy Vice-présidente : Madame Marie-Christine Join-Lambert</p> <p>Membres : Monsieur Gérard Chéron Madame Chantale Le Gall Monsieur Jean-Jacques Coquelet Madame Maryannick Deshayes</p>
<p>6^{ème} Commission : Commission éducation, collèges, réussite éducative et enseignement supérieur</p>	<p>Président : Monsieur Benoît Gatinet Vice-président : Monsieur Xavier Hubert</p> <p>Membres : Madame Cécile Caron Monsieur Francis Courel Monsieur Serge Masson</p>

7^{ème} Commission : Commission jeunesse, sport, culture et relations internationales	Président : Monsieur Alexandre Rassaërt Vice-président : Monsieur Ludovic Bourrellier Membres : Madame Valérie Branlot Madame Catherine Delalande Monsieur Jean-Pierre Flambard Madame Micheline Paris Madame Martine Saint-Laurent
--	---

" .

La section (2.3.2) (Le pouvoir exécutif : le Président du Conseil Départemental et les vice-présidents) de la Description du Département de l'Eure, partie I (Informations générales sur le Département de l'Eure) (pages 47 à 49 du Prospectus de Base) est remplacé par :

" Le Président du Conseil Départemental, élu par l'assemblée départementale après chaque renouvellement, propose les délibérations qui sont soumises au vote de l'assemblée lors de chaque session plénière. Il exécute les décisions prises par les conseillers départementaux.

Le Président est également le chef des services départementaux. A ce titre, il est le chef hiérarchique du personnel qu'il recrute et nomme.

L'actuel Président du Conseil Départemental, élu depuis juillet 2017, est Monsieur Pascal LEHONGRE, conseiller départemental du canton de Pacy-sur-Eure depuis mars 2015.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Départemental a donné délégation à son président, pour :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés du Département de l'Eure utilisées par ses services publics ;
- fixer dans les limites déterminées par l'Assemblée délibérante, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département de l'Eure;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L.3221-10 du CGCT qui permettent au Président de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du CGCT et dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Département à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département ;
- autoriser au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est le membre ;
- attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remise de dettes et d'abandon de créance ;
- exercer, au nom du Département de l'Eure le droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles tel qu'il est défini à l'article L. 142-3 du Code de l'Urbanisme ;
- prendre tous les actes relatifs à la préparation, à la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres du Département de l'Eure, ainsi que ceux auxquels ce dernier répondra, sans

condition de montant, et pour toute la durée du mandat. Sont notamment concernés, sous réserve des délégations accordées à la Commission Permanente, les actes relatifs à :

- la passation de tous les marchés publics et accords-cadres ;
- l'attribution des marchés publics et accords-cadres passés selon la procédure adaptée ;
- la signature de tous marchés publics et accords-cadres, quelle que soit la procédure mise en oeuvre, ainsi que
- tous les avenants et décisions de poursuivre pouvant s'y rapporter ;
- la résiliation des marchés publics et accords-cadres et le versement des indemnités dues au titulaire en cas de
- résiliation pour motif d'intérêt général ;
- la fixation des primes prévues aux articles 49 et 74-II dernier alinéa du code des marchés publics.

Les vice-présidents sont les suivants :

1^{er} Vice-président	Monsieur Jean-Paul LEGENDRE	En charge des affaires générales, des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'équilibre des territoires – rapporteur général du budget
2^{ème} Vice-président	Monsieur Frédéric DUCHÉ	En charge du numérique, du dialogue social, de la contractualisation et du soutien aux collectivités locales
3^{ème} Vice-présidente	Madame Stéphanie AUGER	En charge du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de l'économie touristique et de l'axe Seine
4^{ème} Vice-président	Monsieur Jean-Hugues BONAMY	En charge des grandes infrastructures, de la voirie, des transports et de la mobilité
5^{ème} Vice-présidente	Madame Hafida OUADAH	En charge de la politique de la ville et de la prévention spécialisée
6^{ème} Vice-présidente	Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT	En charge de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité, et la préservation de l'environnement
7^{ème} Vice-président	Monsieur Benoit GATINET	En charge des bâtiments, des moyens généraux, de la réussite éducative, des collèges, et de l'Enseignement supérieur
8^{ème} Vice-présidente	Madame Diane LESEIGNEUR	En charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement et de l'économie sociale, solidaire et circulaire
9^{ème} Vice-président	Monsieur Alexandre RASSAERT	En charge de la jeunesse, de la vie associative, des sports, de la culture et des relations internationales – Premier Secrétaire du Conseil Départemental

10^{ème} Vice-présidente	Madame Perrine FORZY	En charge de l'autonomie, des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'accès à la santé, de l'insertion, de l'enfance et de l'égalité des chances
11^{ème} Vice-président	Monsieur Gérard CHERON	En charge des politiques de l'eau et de l'assainissement, de la protection des ressources naturelles et de la transition énergétique
12^{ème} Vice-présidente	Madame Martine SAINT-LAURENT	En charge du patrimoine historique, de la lecture publique et des archives départementales

".

2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (CA 2016)

La section 2. Synthèse des Comptes Administratifs 2014 (CA 2014) (pages 83 à 100 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations financières) est supprimée et remplacée par les développements suivants relatifs aux informations sur les Comptes administratifs 2016 (CA 2016) :

" 2. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

2.1 Le résultat de l'exercice 2016

L'exercice 2016 présente les équilibres suivants :

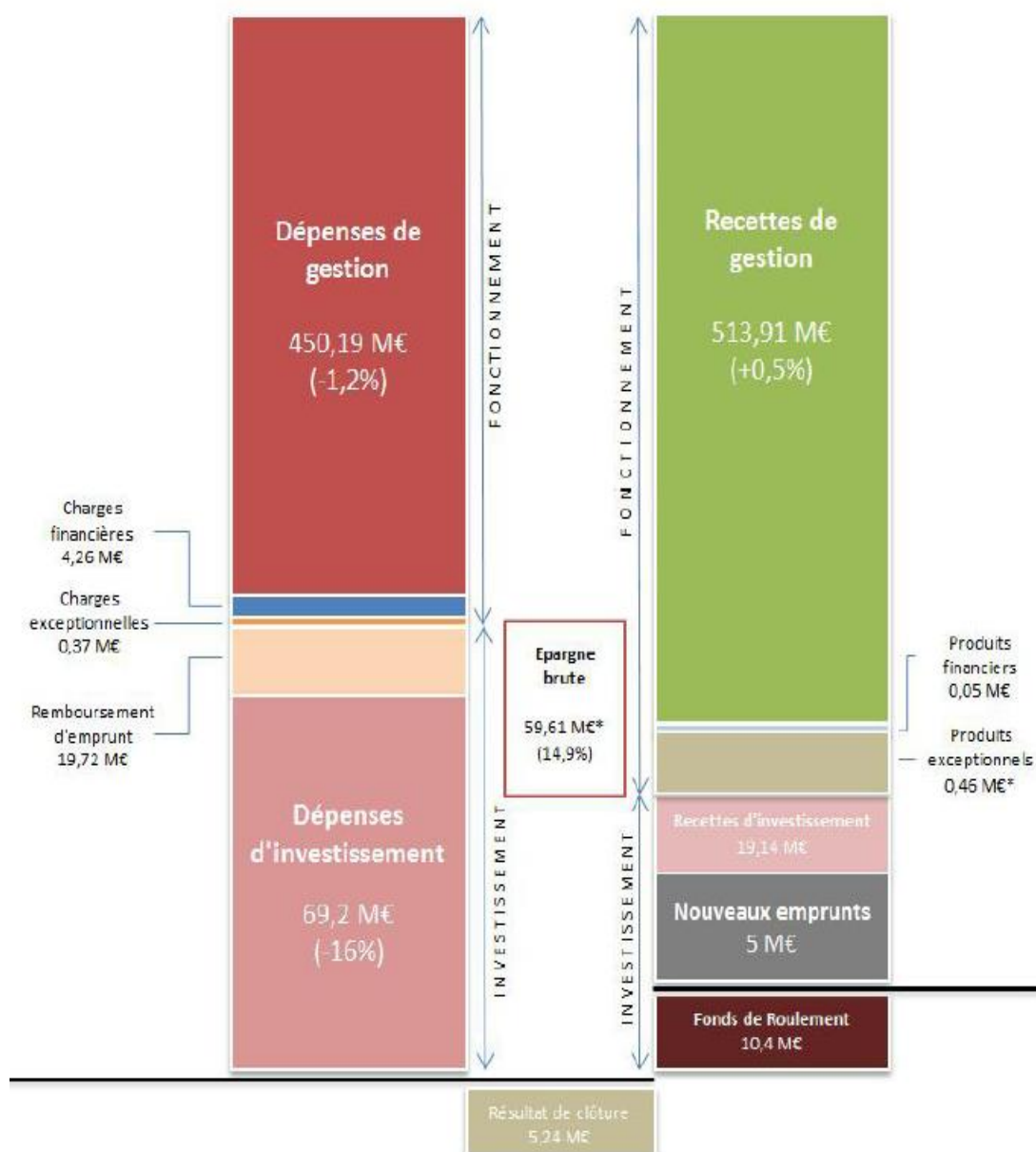
1. les dépenses totales de l'exercice se sont élevées à 647,76 M€, dont 503,85 M€ en fonctionnement et 143,92 M€ en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont décomposées en 454,81 M€ de dépenses réelles et 49,03 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement ont été constituées de 96,67 M€ d'opérations réelles, 9,67 M€ de reprise du déficit antérieur 2015 et 37,57 M€ d'opérations d'ordre ;
2. Les recettes totales se sont élevées à 653,01 M€, dont 559,82 M€ de recettes de fonctionnement et 93,19 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se sont décomposées en 514,42 M€ de recettes réelles, 10,42 M€ de reprise de l'excédent 2015 et 34,98 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se sont réparties entre 31,89 M€ de recettes réelles, 51,62 M€ de recettes d'ordre et 9,67 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068) ;
3. le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'était établi à 10,4 M€. Avec un résultat propre de l'exercice de -5,2 M€, le résultat de clôture 2016 a atteint à 5,2 M€.

Ce résultat sera affecté lors du budget supplémentaire. Les résultats des budgets annexes du réseau haut débit, du parc routier de l'Eure (budgets clôturés au 31 décembre 2015) et du laboratoire départemental d'analyses (budget clôturé au 31 décembre 2016) seront également repris à cette occasion.

L'ensemble de ces résultats est récapitulé dans le tableau suivant.

RESULTAT DU CA 2016 - BUDGET PRINCIPAL			
OBJET	INVESTISSEMENT 2016	FONCTIONNEMENT 2016	TOTAUX 2016
A) RECETTES	93 187 502,48€	549 404 366,95€	642 591 869,43€
Recettes réelles	31 888 152,93€	514 422 211,33€	546 310 364,26€
Recettes d'ordre	51 624 687,12€	34 982 155,62€	86 606 842,74€
Affectation (1068)	9 674 662,43€		9 674 662,43€
B) DEPENSES	134 243 458,46€	503 845 908,50€	638 089 366,96€
Dépenses réelles	96 668 951,81€	454 813 572,41€	551 482 524,22€
Dépenses d'ordre	37 574 506,65€	49 032 336,09€	86 606 842,74€
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	-41 055 955,98€	45 558 458,45€	4 502 502,47€
D) RESULTATS ANTERIEURS	9 674 662,43€	10 416 561,86€	741 899,43€
Dépenses d'investissement (001)	9 674 662,43€		
Recettes de fonctionnement (002)		10 416 561,86€	
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-50 730 618,41€	55 975 020,31€	5 244 401,90€
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €		0,00 €
Recettes	0,00 €		0,00 €
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-50 730 618,41€	55 975 020,31€	5 244 401,90€

L'équilibre général du CA 2016



Cette présentation synthétique du budget principal du Département permet d'avoir une vision générale des résultats de l'année 2016 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses et de recettes à l'exclusion des opérations d'ordre. Elle permet également de visualiser rapidement la capacité d'autofinancement (épargne brute) dégagée par la collectivité sur la section de fonctionnement, le montant du recours à l'emprunt et le désendettement.

2.2 Les soldes intermédiaires de gestion et les ratios d'analyse

2.2.1 Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion du département. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière du Département.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Recettes courantes de fonctionnement	511 354 885€	513 910 896€	0,5%
Dépenses courantes de fonctionnement	455 837 286€	450 189 523€	-1,24%
Epargne de gestion	55 517 599€	63 721 373€	14,8%
Produits financiers	46 067€	51 597€	12,%
Frais financiers	4 017 019€	4 258 582€	6%
<i>Solde financier</i>	- 3 970 953€	- 4 206 985€	5,9%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 831€	459 718€	-43,4%
Charges exceptionnelles	464 575€	365 468€	-21,3%
<i>Solde exceptionnel</i>	<i>347 056€</i>	<i>94 251€</i>	-72,8%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	512 212 582€	514 422 211€	0,4%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	460 318 879€	454 813 572€	-1,2%
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	51 893 703€	59 608 639€	14,9%
Remboursement en capital de la dette	20 113 810€	19 715 687€	-2,0%
Epargne nette	31 779 893€	39 892 952€	25,5%

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Elle tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité : ne sont donc pas pris en compte les frais financiers et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'est établie en 2016 à 63,7 M€ en augmentation de 14,8 % par rapport à 2015 (55,5 M€). Cette évolution a lieu dans un contexte où les dépenses sociales ont continué à croître et que les dotations de l'État ont encore diminué en 2016.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle intègre donc les opérations financières et les opérations exceptionnelles. En 2016, l'épargne brute, sous l'effet d'une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 0,4 % et d'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 %, a crû de 14,9 % pour atteindre 59,6 M€ (par rapport à 51,9 M€ en 2015).

L'épargne nette est obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital. Elle s'est élevée à 39,9 M€ par rapport à 31,8 M€ en 2015, soit une hausse de 25,5 %.

Les différents niveaux d'épargne s'apprécient toutefois prioritairement à travers des taux d'épargne plutôt qu'en valeur absolue. En effet, en rapportant l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement, peuvent être appréciés :

- le degré de maîtrise de la section de fonctionnement ou des dépenses contraintes selon l'épargne considérée ;

- la capacité à dégager une source de financement de l'investissement.

Entre 2015 et 2016, le taux d'épargne brute est passé de 10,9 % à 11,6 %, soit une hausse de 0,7 points. Le taux d'épargne nette a lui crû de 7 % à 7,8 %, soit une augmentation de 0,8 points. Ainsi, 2016 a confirmé la trajectoire de restauration de l'épargne initiée en 2015 après la chute des années précédentes. Si la tendance de la fin du mandat précédent avait dû se poursuivre, le Département serait aujourd'hui dans une situation financière critique.

2.2.2 Les ratios d'analyse financière

Au-delà des taux d'épargne, les ratios d'analyse financière au 31 décembre 2016 traduisent une situation maîtrisée.

RATIOS D'ENDETTEMENT	2015	2016	Ev° 2016/2017
Endettement au 1er Janvier	248 802 026 €	263 534 370 €	5,9%
Endettement au 31 décembre	258 688 216 €	248 818 683 €	-3,8%
Variation de l'encours de dette	9 886 190 €	- 14 715 687 €	-248,9%
Endettement/Recettes réelles de fonctionnement	50,5%	48,4%	-4,2%
Capacité de désendettement (en années)	4,98	4,17	-16,3%
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement	4,7%	4,7%	-1,1%
Taux d'intérêt moyen	1,58%	1,56%	-1,3%
AUTRES RATIOS	2015	2016	Ev° 2016/2015
Rigidité des charges de structures (Charges de personnel/RRF)	14,2%	14,4%	1,6%

Cela vaut, d'abord, pour les ratios d'endettement. Le premier d'entre eux est la capacité de désendettement. Il est passé de de 4,98 ans à 4,17 ans au cours de l'exercice 2016, soit une amélioration de 0,81 points. Pour mettre en perspective cet indicateur, il peut être rappelé que l'Exécutif a fixé une limite à 10 ans, ce niveau étant considéré comme le seuil de solvabilité des collectivités territoriales.

Le ratio de rigidité des charges de structure rapporte les charges de personnel aux recettes réelles de fonctionnement. Le niveau de ce ratio a été stable entre 2015 et 2016. Il est en effet passé de 14,2 % à 14,4 %. Toutefois, pour le Département, le ratio mérite d'être affiné. La plupart de leurs dépenses d'intervention représentent des charges rigides. Par exemple, en 2016, les dépenses volontaristes

n'ont représenté que 2,6 % des dépenses réelles de fonctionnement et 2,9 % des recettes réelles de fonctionnement. La rigidité des charges est réelle.

2.3 Le fonctionnement

2.3.1 Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'atonie des recettes de fonctionnement, c'est logiquement la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a déterminé l'évolution de l'épargne. Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,2 % en 2016 pour s'établir à 454,8 M€.

La baisse au global s'explique par les dépenses courantes de fonctionnement. Elles se sont élevées à 450,2 M€ pour 455,8 M€ en 2015, soit une diminution de 1,2 %. Elles se composent des charges à caractère général pour 20,7 M€, des charges de personnel pour 94,7 M€, des atténuations de produits pour 4,5 M€, des dépenses sociales liées à l'APA (36,7 M€) et au RSA (82,2 M€) et des autres charges de gestion courante pour 211,4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont obtenues en ajoutant les intérêts des emprunts (4,3 M€) et les charges exceptionnelles (0,37 M€).

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Charges à caractère général*	26 556 537 €	20 712 365 €	-22%
Charges de personnel (CG)	72 492 090 €	73 978 782 €	2,1%
Charges de personnel (ASSFAM)	20 169 409 €	20 730 732 €	2,8%
Atténuations des produits	4 906 494 €	4 453 194 €	-9,2%
APA	35 926 145 €	36 734 726 €	2,3%
RSA	81 530 032 €	82 185 366 €	0,8%
Autres charges de gestion courante*	214 256 578 €	211 394 359 €	-1,3%
Dépenses courantes de fonctionnement	455 837 286 €	450 189 523 €	-1,2%
Frais financiers	4 017 019 €	4 258 582 €	6%
Charges exceptionnelles	464 575 €	365 468 €	-21,3%
Charges exceptionnelles retraitées* (MREAL)		-	%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	460 318 879 €	454 813 572 €	-1,2%

* postes budgétaires ayant fait l'objet de retraitements en charges exceptionnelles

En prenant pour clé d'entrée les politiques publiques départementales, la répartition est la suivante :

		2015	2016
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA	81 530 032,00 €	82 185 366,00 €
	APA	35 926 181,15 €	36 734 725,92 €
	PCH et ACTP	15 646 087,71 €	16 098 954,00 €
	<i>Sous-total</i>	<i>133 102 300,86 €</i>	<i>135 019 045,92 €</i>
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	4 211 111,92 €	4 104 965,54 €
	Personnes âgées hors APA	21 679 383,62 €	22 357 236,27 €
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	43 165 786,35 €	47 150 743,43 €
	Enfance et famille	64 176 752,60 €	63 276 080,20 €
	Mobilité	47 656 684,60 €	39 709 233,95 €
	Education	12 592 028,98 €	11 070 559,53 €
	SDIS	23 176 378,00 €	21 610 393,00 €
	<i>Sous-total</i>	<i>216 658 126,07 €</i>	<i>209 279 211,92 €</i>
Dépenses volontaristes	Habitat	1 531 378,15 €	764 049,96 €
	Agriculture	818 870,00 €	958 980,66 €
	Environnement	1 420 112,77 €	1 191 792,83 €
	Appui aux territoires	268 791,56 €	231 192,27 €
	Attractivité économique et touristiques	2 999 570,11 €	2 138 805,00 €
	Numérique	1 383 203,62 €	429 099,00 €
	Europe et international	146 635,60 €	3 000,77 €
	Culture	4 832 413,87 €	4 563 101,77 €
	Sport	3 413 861,95 €	3 000 110,39 €
	<i>Sous-total</i>	<i>16 814 837,63 €</i>	<i>13 280 132,65 €</i>
Ressources	Finances	8 601 217,23 €	9 037 756,18 €
	Patrimoine et logistiques	3 966 687,77 €	5 221 664,51 €
	Systèmes d'information	1 127 845,06 €	1 143 527,14 €
	Ressources humaines	77 759 277,58 €	79 351 511,80 €
	Documentation	82 786,92 €	57 544,92 €
	Courrier	572 305,82 €	410 310,95 €
	Affaires juridiques	612 980,29 €	738 273,66 €
	Communication et cabinet	1 020 514,21 €	1 274 592,76 €
	<i>Sous-total</i>	<i>93 743 614,88 €</i>	<i>97 235 181,92 €</i>
TOTAL	460 318 879,44 €	454 813 572,41 €	

Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant

		2015	2016	EV. 2016/2015
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA	81 530 032,00 €	82 185 366,00 €	0,8%
	APA	35 926 181,15 €	36 734 725,92 €	2,3%
	PCH et ACTP	15 646 087,71 €	16 098 954,00 €	2,9%
	<i>Sous-total</i>	<i>133 102 300,86 €</i>	<i>135 019 045,92 €</i>	<i>1,4%</i>

L'APA et le RSA ont progressé respectivement de 2,3 % à 36,7 M€ et de 0,8 % à 82,2 M€. Pour l'APA, les dépenses au titre de l'APA à domicile (22,4 M€) ont progressé plus vite (3,1 %) par rapport aux dépenses au titre de l'APA en établissement (1 %).

L'augmentation du RSA provient de plusieurs facteurs : une revalorisation de l'allocation en fonction de l'indice des prix à la consommation et une légère hausse du nombre d'allocataires. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation (13 289) a crû de +0,3 %. Le montant de 82,2 M€ correspond à l'intégralité du chapitre dédié au RSA. La seule allocation a représenté 78 M€.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP) ont représenté 16,1 M€, soit 2,9 % de plus qu'en 2015.

Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant

		2015	2016	EV. 2016/2017
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	4 211 111,92 €	4 104 965,54 €	-2,5%
	Personnes âgées hors APA	21 679 383,62 €	22 357 236,27 €	3,1%
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	43 165 786,35 €	47 150 743,43 €	9,2%
	Enfance et famille	64 176 752,60 €	63 276 080,20 €	-1,4%
	Mobilité	47 656 684,60 €	39 709 233,95 €	-16,7%
	Education	12 592 028,98 €	11 070 559,53 €	-12,1%
	SDIS	23 176 378,00 €	21 610 393,00 €	-6,8%
	<i>Sous-total</i>	<i>212 447 014,15 €</i>	<i>205 174 246,38 €</i>	<i>-3,4%</i>

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'action sociale hors RSA ont été quasiment stables à 4,1 M€. Ces dépenses correspondent aux secours d'urgence (avec notamment le fonds de solidarité pour l'habitat et les secours à l'enfant), à la participation dans le cadre de la loi Molle et de dépenses au titre du Fond Social Européen (FSE).

Pour les personnes âgées hors APA, les dépenses ont augmenté de 3,1 % pour s'établir à 22,4 M€. Il s'agit essentiellement de l'aide sociale à l'hébergement.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP ont crû de 9,2 % en 2016. Celles-ci concernent le maintien à domicile (+1,9% avec 2,4 M€ en 2016), la participation à la MDPH pour 0,67 M€ (+5,6 %) et les frais d'hébergement pour 44 M€ (+10 %).

Les dépenses au titre de l'enfance et la famille ont diminué de 1,4 % avec 63,3 M€ en 2016 (64,2 M€ en 2015). Les plus gros postes sont le placement en établissement pour 27,6 M€ (-2,3 %), la rémunération des assistants familiaux (20,7 M€) et l'allocation d'entretien avec (4,6 M€).

La mobilité correspond au périmètre des routes et des transports. Les dépenses de fonctionnement des routes ont atteint 3,6 M€ par rapport à 9,8 M€ en 2015. Cette évolution renvoie à un double effet :

un travail de ré-imputation des dépenses de fonctionnement vers la section d'investissement dans le domaine de la maintenance des routes ;

le rattachement en 2016 d'une partie du parc routier de l'Eure à l'activité de logistique et de patrimoine.

Les dépenses au titre des transports ont diminué de 4,7 %, avec 36,1 M€ en 2016 et 37,9 M€ en 2015. Celles-ci sont liées principalement aux dépenses de lignes régulières gérées en délégation de service public (5,15 M€, avec -1,7 % par rapport à 2015) et la participation au budget annexe des transports (29,7 M€ avec -4,3 % par rapport à 2015).

Les dépenses d'éducation ont diminué de 12,1 % en 2016 avec 11,1 M€. Elles comprennent principalement les bourses scolaires pour 1,3 M€, les dotations de fonctionnement des collèges publics et celles des collèges privés. La baisse renvoie essentiellement à une opération exceptionnelle de prélèvements sur les fonds de réserve des collèges en 2016 dans le cadre d'un dialogue de gestion.

La contribution du Département au service départemental d'incendie et de secours a diminué de 6,8 %. Les économies correspondantes renvoient à la démarche ambitieuse de mutualisation mise en place, avec notamment la création de services unifiés.

Dépenses volontaristes

		2015	2016	EV. 2016/2017
Dépenses volontaristes	Habitat	1 531 378,15 €	764 049,96 €	-50,1%
	Agriculture	818 870,00 €	958 980,66 €	17,1%
	Environnement	1 420 112,77 €	1 191 792,83 €	-16,1%
	Appui aux territoires	268 791,56 €	231 192,27 €	-14,0%
	Attractivité économique et touristiques	2 999 570,11 €	2 138 805,00 €	-28,7%
	Numérique	1 383 203,62 €	429 099,00 €	-69,0%
	Europe et international	146 635,60 €	3 000,77 €	-98,0%
	Culture	4 832 413,87 €	4 563 101,77 €	-5,6%
	Sport	3 413 861,95 €	3 000 110,39 €	-12,1%
	Sous-total	16 814 837,63 €	13 280 132,65 €	-21,0%

Les dépenses volontaristes ont diminué de 21 % avec 13,3 M€ en 2016. Cette évolution renvoie à quatre facteurs :

- une démarche initiée à l'automne 2015 à travers les dix pistes prioritaires d'économies et visant à bien étudier quelles étaient les interventions obligatoires et celles qui étaient facultatives ;
- des aléas de consommation en fonction de la vie des projets dans un contexte où les dépenses volontaristes représentent principalement des subventions, ce qui rend le Département tributaire du calendrier des appels de fonds des bénéficiaires ;
- la forte diminution de la taxe d'aménagement, et donc du reversement en faveur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;
- la clôture du budget annexe du réseau haut débit.

Les dépenses en faveur de l'habitat ont diminué de 50,1 % (0,76 M€ en 2016), notamment au regard de cet effet.

Dans le domaine de l'agriculture, les dépenses ont progressé de 17,1 %, avec 0,96 M€ en 2016. A contrario, des diminutions ont été constatées en environnement et en appui aux territoires.

Au titre de l'attractivité économique et touristique, la diminution (-28,7 % pour 2,1 M€) renvoie notamment à un prélèvement sur les fonds de réserve de Eure tourisme dans le cadre du pilotage des organismes associés.

La dépense au titre du numérique a diminué de 69 %. Ceci s'explique par la clôture du budget annexe du réseau haut débit, qui signifiait une subvention du budget principal de 0,8 M€ en 2015.

Les dépenses au titre de la culture ont baissé de 5,6 %. Ceci s'explique notamment par une mise en cohérence du financement de structures avec des territoires limitrophes, et notamment la Seine-Maritime. Les dépenses en faveur du sport ont également connu un repli de 12,1 % avec 3 M€ en 2016.

Ressources

		2015	2016	EV. 2016/2017
Ressources	Finances	8 601 217,23 €	9 037 756,18 €	5,1%
	Patrimoine et logistiques	3 966 687,77 €	5 221 664,51 €	31,6%
	Système d'information	1 127 845,06 €	1 143 527,14 €	1,4%
	Ressources humaines	77 759 277,58 €	79 351 511,80 €	2,0%
	Documentation	82 786,92 €	57 544,92 €	-30,5%
	Courrier	572 305,82 €	410 310,95 €	-28,3%
	Affaires juridiques	612 980,29 €	738 273,66 €	20,4%
	Communication et cabinet	1 020 514,21 €	1 274 592,76 €	24,9%
	Sous-total	93 743 614,88 €	97 235 181,92 €	3,7%

Les dépenses au titre des ressources ont connu une augmentation qui renvoie essentiellement à des effets de périmètre, avec :

le rattachement en 2016 d'une partie du parc routier de l'Eure à l'activité de logistique et de patrimoine ;

l'intégration du personnel du parc au budget des ressources humaines.

Les dépenses de ressources humaines se sont établies à 79,4 M€. Les charges de personnel (hors assistants familiaux) se sont établies à 72,8 M€ suite à l'intégration du personnel du parc au budget principal). Les emplois d'avenir ont représenté 1,1 M€, la formation 0,4 M€ et les frais de déplacement 0,8 M€.

Les dépenses au titre des finances ont été de 9 M€. Elles renvoient à deux catégories principales de dépenses :

les charges liées à la dette à hauteur de 4,3 M€ ;

le versement en faveur du fonds de solidarité à hauteur de 4 M€.

Compte tenu de l'effet de périmètre précédemment évoqué, les dépenses en faveur du patrimoine et de la logistique se sont élevées à 5,2 M€ en 2016, avec :

1,1 M€ pour la gestion administrative du parc technique ;

0,4 M€ pour la gestion de la flotte administrative ;

0,55 M€ pour la gestion de la flotte technique.

En dehors de cet effet de périmètre, les dépenses d'entretien, d'énergie et de réparation ont diminué.

Les dépenses relevant des systèmes d'information ont été stables à 1,1 M€, les deux principaux postes étant la maintenance informatique et les télécommunications.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 514,4 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 454,8 M€, l'épargne brute a atteint 59,8 M€. Avec un capital remboursé de 19,7 M€, l'épargne nette a donc été de 39,9 M€. C'est ce montant qui a pu venir financer les investissements du Département en 2016.

2.3.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 514,4 M€ en 2016. Par rapport à une base 2015 retraitée des écritures afférentes à l'opération MREAL, elles ont été stables (+0,4 %). Schématiquement, la diminution de la dotation globale de fonctionnement a été compensée par le dynamisme de la fiscalité, et en particulier des droits de mutation à titre onéreux et du fonds de compensation dédié.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Recettes courantes de fonctionnement	511 354 885	513 910 896	0,5%
TFPB	104 791 277	106 353 109	1,5%
CVAE	61 896 327	60 300 594	-2,6%
IFER	672 041	725 694	8,0%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	0,0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	173 329 466	173 349 218	0,0%
TSCA	52 494 788	53 694 075	2,3%
TIPP	42 317 029	42 388 783	0,2%
<i>Ss-total fiscalité transférée</i>	94 811 817	96 082 858	1,3%
Taxe d'Aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	6 368 830	4 551 141	-28,5%
Taxe d'électricité	6 721 777	6 830 674	1,6%
DMTO	55 475 261	57 967 291	4,5%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	68 565 868	69 349 106	1,1%
Péréquation DMTO	3 148 403	6 618 632	110,2%
Péréquation CVAE	-	-	#DIV/0!
Fonds de Compensation Péréqué AIS (Frais de gestion TFPB)	6 192 076	6 624 824	7,0%
Fonds de solidarité départementale AIS	998 607	854 534	-14,4%
<i>Ss-total péréquation</i>	10 339 086	14 097 990	36,4%
Dotations de l'Etat (DGF, DGD)	100 866 724	92 399 250	-8,4%
DCRTP	7 697 762	7 697 762	0,0%
Allocations compensatrices	4 903 792	4 690 549	-4,3%
Dotations liées à l'action sociale (APA, PCH, MDPH, FMDI)	24 281 313	27 726 491	14,2%
<i>Ss-total dotations de l'Etat</i>	137 749 591	132 514 052	-3,8%
Autres participations et subventions	6 630 710	8 603 193	29,7%
Produits des services, du domaine et ventes	1 957 149	1 887 338	-3,6%
Autres produits de gestion courante	17 022 468	17 255 819	1,4%
Atténuations de charges	948 729	771 321	-18,7%
Produits financiers	46 067	51 597	12,0%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 631	459 718	-43,4%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	512 212 582	514 422 211	0,4%

1

¹ Les chiffres concernant les recettes de fonctionnement sont exprimés en Euros.

La fiscalité directe

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
TFPB	104 791 277 €	106 353 109 €	1,5%
CVAE	61 896 327 €	60 300 594 €	-2,6%
IFER	672 041 €	725 694 €	8,0%
FNGIR	5 969 821 €	5 969 821 €	0,0%
FISCALITE DIRECTE	173 329 466 €	173 349 218 €	0,0%

Les recettes liées à la fiscalité directe se sont élevées à 173,3 M€ en 2016 et ont ainsi été précisément stables par rapport à 2015.

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) a crû de 1,5 % en 2016 pour atteindre 106,4 M€ (104,8 M€ en 2015). L'article 98 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ayant procédé à une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 1 %, l'évolution physique des bases a, elle, été à l'origine d'une hausse de 0,5 % du produit. En effet, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est lui évidemment demeuré inchangé en 2016.

Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) s'est établi à 60,3 M€ en 2016, en baisse de 2,6 %. Cette évolution confirme la volatilité de l'assiette de cette imposition.

Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) ont progressé en 2016 pour atteindre 0,7 M€.

Le montant au titre du Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, est figé. Il s'est donc logiquement élevé à 5,97 M€.

La fiscalité transférée

Le produit issu de la fiscalité transférée a augmenté de 1,3 % en 2016 pour s'établir à 96,1 M€, ce résultat renvoyant à une situation contrastée entre une Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) relativement dynamique et une Taxe Intérieur de Consommation des Produits Energétiques (TICPE) atone.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
TSCA	52 494 788 €	53 694 075 €	2,3%
TICPE	42 317 029 €	42 388 783 €	0,2%
FISCALITE DIRECTE	94 811 817 €	96 082 858 €	1,3%

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a connu une hausse de 2,3 % en 2016 pour représenter 53,7 M€ (52,5 M€ en 2015). Sa progression dépend en principe de l'évolution du coût des contrats s'assurance. Un regain de dynamisme est à noter en 2016.

Le fonctionnement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est similaire à celui de la TSCA. La TICPE touchée par le Département a augmenté de 0,2 % en 2016 pour s'établir à 42,39 M€ (42,32 M€ en 2015). Cette évolution est le reflet d'une certaine atonie de la consommation de produits énergétiques en France.

La fiscalité immobilière et autre fiscalité

Le produit à ce titre a connu une hausse de 1,1 %. Celle-ci s'explique par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Taxe d'Aménagement (ex TDCAUE/TDENS ²)	6 368 830 €	4 551 141 €	-28,5%
Taxe d'électricité	6 721 777 €	6 830 674 €	1,6%
DMTO	55 475 261 €	57 967 291 €	4,5%
FISCALITE IMMOBILIERE ET AUTRE FISCALITE	68 565 868 €	69 349 106 €	1,1%

Le produit de la taxe d'aménagement a été limité à 4,6 M€, en baisse de 28,5 % par rapport à 2015. En effet, la base de référence 2015 est biaisée. Des difficultés de mise en place du recouvrement par les services fiscaux en 2013 et 2014 ont donné lieu à une régularisation en 2015.

La taxe sur l'électricité a été à l'origine de 6,8 M€ (pour 6,7 M€ en 2015). Les hivers doux et les économies d'énergie expliquent l'atonie de cette ressource.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont significativement augmenté en 2016 (+4,5 %). En effet, cette recette connaît des cycles successifs. De manière classique, les phases de prix modérés donnent lieu à des phases d'accélération du nombre de transactions.

Dotations de l'État

Les dotations de l'État ont nettement diminué en 2016. Elles sont passées de 113,5 M€ à 104,8 M€. Cette baisse résulte de la ponction au titre du redressement des finances publiques.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
DGF	96 688 442 €	88 238 588 €	-8,7%
<i>DGF - Dotation forfaitaire</i>	<i>66 011 477 €</i>	<i>57 326 849 €</i>	<i>-13,2%</i>
<i>DGF - dotation de fonctionnement minimale</i>	<i>13 543 148 €</i>	<i>13 777 922 €</i>	<i>1,7%</i>
<i>DGF - dotation de compensation</i>	<i>17 133 817 €</i>	<i>17 133 817 €</i>	<i>0,0%</i>
DGD	4 178 282 €	4 160 662 €	-0,4%

² TDCAUE : Taxe Départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanismes et d'Environnement
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

DCRTP	7 697 762 €	7 697 762 €	0,0%
Allocations compensatrices	4 903 792 €	4 690 549 €	-4,3%
DOTATIONS GLOBALES DE L'ETAT	113 468 278 €	104 787 561 €	-7,7%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été perçue à hauteur de 88,2 M€ en 2016 pour 96,7 M€ en 2015, soit en baisse de 8,7 %.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) a elle été quasiment stable par rapport à 2015 à 4,16 M€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'est établie à 7,7 M€ en 2016, montant strictement identique depuis 2013. En effet, tout comme le FNGIR, cette dotation est issue de la réforme de la taxe professionnelle et a pour objectif de compenser les pertes de ressources qui en ont résulté.

Les allocations compensatrices ont représenté 4,7 M€ en 2016 pour 4,9 M€ en 2015, soit une baisse de 4,3 %. Ce sont en effet des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée.

Les dotations liées à l'action sociale

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
FSE	65 504 €	3 107 557 €	4644,0%
DOTATION PCH	5 596 595 €	5 338 616 €	-4,6%
DOTATION MDPH	649 460 €	635 039 €	-2,2%
DOTATION APA	13 857 922 €	17 432 133 €	25,8%
FMDI	4 177 336 €	4 320 703 €	3,4%
DOTATIONS LIEES A L'ACTION SOCIALE	24 346 817 €	30 834 048 €	26,6%
DOTATIONS LIEES A L'ACTION SOCIALE (hors FSE)	24 281 313 €	27 726 491 €	14,2%

La dotation APA et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) ont connu une évolution favorable en 2016 tandis que les dotations PCH et MDPH ont diminué. Concernant le Fonds Social Européen (FSE), en 2016, 3,1 M€ ont été ordonnancés. Le calendrier de la recette dépend de fait du calendrier des programmations européennes.

Les fonds de péréquation

Les ressources issues de la péréquation ont fortement crû en 2016 (+36,4 %) en passant de 10,4 M€ à 15 M€.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Péréquation DMTO	3 148 403 €	6 618 632 €	110,2%
Péréquation CVAE	-	-	n.c.
Fonds de Compensation Péréqué AIS (Frais de gestion TFPB)	6 192 076 €	6 624 824 €	7,0%
Fonds de solidarité départementale AIS	998 607 €	854 534 €	-14,4%
FONDS DE PEREQUATION	10 339 086 €	14 097 990 €	36,4%

Le versement du fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO) a augmenté de 110,2 % en 2016 pour atteindre 6,6 M€. La hausse renvoie à la croissance de l'envergure du fonds, et non à une évolution relative des critères de répartition. L'envergure plus importante du fonds renvoie à un effet taux, avec l'effet en année pleine en 2015 du relèvement du taux plafond des DMTO, et un effet bases avec une reprise.

Le Département a bénéficié en 2016 de 6,6 M€ au titre de la dotation de compensation péréquée et de 0,9 M€ au titre du fonds de solidarité, contre respectivement 6,2 M€ et 1 M€ en 2015. En revanche, en 2016, le Département de l'Eure n'a toujours pas été éligible au fonds de péréquation de la CVAE.

Les participations, subventions et autres produits

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Autres participations et subventions	6 630 710 €	8 603 193 €	29,7%
Produits des services, du domaine et ventes	1 957 149 €	1 887 338 €	-3,6%
Autres produits de gestion courante	17 022 468 €	17 255 819 €	1,4%
Atténuations de charges	948 729 €	771 321 €	-18,7%

Pour cette catégorie de recettes, l'évolution significative concerne les autres participations et subventions. Elles ont représenté 8,6 M€ en 2016 pour 6,6 M€ en 2015.

Les produits financiers et exceptionnels

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
Produits financiers	46 067 €	51 597 €	12,0%
Produits exceptionnels (hors MREAL)	811 631 €	459 718 €	-43,4%

Les produits financiers ont crû par rapport à 2015 pour s'établir à 52 K€. Ce montant varie notamment en fonction des dividendes versés par les sociétés dont le Département est actionnaire.

Les produits exceptionnels enregistrent notamment les recettes liées aux remboursements d'assurance ou aux contentieux jugés. Le niveau des recettes est donc logiquement particulièrement variable. En 2016, il a atteint 0,5 M€.

2.4 L'investissement

2.4.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette ont atteint 69,2 M€ en 2016. Ainsi, le Département les a financé à hauteur de 85,3 %. Le financement par emprunt de ceux-ci a donc été résiduel, qu'il s'agisse de l'emprunt mobilisé au cours de l'exercice ou de l'emprunt antérieur à travers le résultat reporté.

La base de référence 2015 ne peut être prise en compte en raison de l'opération MREAL. Un retraitement de cette opération est donc proposé pour permettre des comparaisons à périmètre constant.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissement Direct)	52 336 461 €	40 561 706 €	-22,5%
<i>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissement Direct) (hors MREAL)</i>	47 656 206 €	40 561 706 €	-14,9%
Etudes, logiciels...	3 091 671 €	2 992 038 €	-3,2%
Acquisitions matériels ou immobilières	8 571 997 €	5 858 804 €	-31,7%
<i>Acquisitions matériels (hors MREAL)</i>	3 891 742 €	5 858 804 €	50,5%
<i>Opération MREAL</i>	4 680 255 €	0 €	-100,0%
Travaux	40 672 792 €	31 710 865 €	-22,0%
<i>Collèges</i>	16 327 113 €	9 193 511 €	-43,7%
<i>Routes</i>	18 246 997 €	17 338 374 €	-5,0%
<i>Très Haut Débit</i>	15 782 €	0 €	-100,0%
<i>Autres (bâtiments, matériels techniques...)</i>	6 082 901 €	5 178 979 €	-14,9%
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissement Indirect)	28 993 007 €	27 829 170 €	-4,0%
Subventions d'équipement	28 934 655 €	27 729 170 €	-4,2%
<i>Très Haut Débit</i>	2 393 756 €	5 032 489 €	110,2%
Opérations pour compte de tiers	58 352 €	100 000 €	71,4%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	81 329 468 €	68 390 876 €	-15,9%
<i>DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors MREAL)</i>	76 649 213 €	68 390 876 €	-10,8%
DEPENSES FINANCIERES	21 189 599 €	20 528 076 €	-3,0%
Remboursement en capital de la dette	20 113 810 €	19 715 687 €	-2%
Autres dépenses d'investissement	1 075 790 €	812 389 €	-22,6%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	102 519 067 €	88 918 952 €	-13,3%
<i>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors MREAL)</i>	97 838 812 €	88 918 952 €	-9,1%

L'investissement au titre des différentes politiques publiques départementales a été le suivant en 2016.

	2015	2016
Education	21 999 774,19 €	16 478 586,55 €
Mobilité	22 784 996,04 €	22 202 755,39 €
Numérique	2 524 764,50 €	5 032 488,90 €
Enfance et famille	3 466,00 €	1 200,00 €
Personnes âgées	1 010 785,40 €	203 628,16 €
Personnes handicapées	2 000,00 €	0,00 €
Insertion et action sociale	681 261,31 €	691 699,68 €
Habitat	6 736 219,67 €	3 598 468,96 €
Agriculture	624 285,00 €	375 285,00 €
Environnement	7 250 926,60 €	5 241 444,71 €
Appui aux territoires	1 884 990,00 €	2 725 421,00 €
Attractivité économique et touristique	6 092 915,21 €	855 469,16 €
Europe et international	0,00 €	0,00 €
Culture	1 681 513,44 €	1 431 444,42 €
Sport	1 944 236,00 €	1 150 689,85 €
Patrimoine et logistique	6 014 726,02 €	6 796 811,58 €
système d'information	971 422,45 €	2 308 789,03 €
Ressources humaines	62 459,87 €	31 330,69 €
Affaires juridiques	26 892,00 €	36 936,00 €
Finances	20 211 346,47 €	19 748 694,59 €
Communication et cabinet	10 087,22 €	7 808,14 €
TOTAL	102 519 067,39 €	88 918 951,81 €

Entre 2015 et 2016, il apparaît une baisse faciale de 13,3 % avec des dépenses réelles d'investissement de 88,9 M€ (y compris le remboursement en capital de la dette).

Hors opération MREAL (4,68 M€ en 2015) comprise dans la politique "Attractivité économique et touristique", c'est-à-dire périmètre constant, les dépenses d'investissement ont diminué de 9,1 %. Ce résultat renvoie à deux facteurs cumulatifs :

- le Département a optimisé le coût unitaire des opérations. Cela vaut en particulier pour les marchés d'enrobés ;
- le cycle de l'investissement repose sur plusieurs années. En 2015, le budget a été notamment mobilisé pour payer l'achèvement de projets lancés auparavant. L'année 2016 a été une année de programmation des projets du mandat 2015-2021 avec l'adoption de plusieurs programmes pluriannuels d'investissements et de lancement des projets les plus prioritaires

selon une logique d'urgence. Toutefois, les premières dépenses, à savoir des études, ne sont pas les plus élevées.

Au regard de l'envergure des projets, c'est principalement dans le domaine de l'éducation que la phase de lancement de projets se traduit par une moindre consommation en crédits de paiement. Les dépenses se sont établies à 16,5 M€, soit une diminution de 25,1 % par rapport à 2015.

Les dépenses pour la construction, la restructuration et l'extension des collèges a diminué de 47 % avec 8,1 M€ en 2016 pour 15,3 M€ en 2015. En d'autres termes, à elle seule, cette ligne explique l'essentiel de l'évolution des dépenses d'investissement hors MREAL entre 2015 et 2016. Les dépenses ont concerné principalement les collèges de Beuzeville (3,3 M€), Damville (1,7 M€), Bourg-Achard (1,46 M€), La Saussaye (0,48 M€) et Le Neubourg (0,37 M€).

Le poste d'entretien et maintenance des collèges, quant à lui, a représenté en 2016 3,4 M€ pour 2,5 M€ en 2015 (+37,5 %). L'aide aux collèges privés a représenté 0,19 M€. L'équipement et le matériel des collèges ont donné lieu à 0,53 M€. L'aide à la construction scolaire des communes a augmenté de 60,9 % avec 4,2 M€ en 2016.

En ce qui concerne la mobilité, la dépense s'est établie à 22,2 M€ en repli de 2,6 % par rapport à 2015. L'essentiel de cette somme renvoie aux investissements sur le réseau routier départemental (21,7 M€ pour 22,4 M€ en 2015, soit -3,1 %). Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- infrastructures nationales d'intérêt local : 1,4 M€ ;
- axes d'intérêt régional : 1 M€ ;
- axes départementaux structurants : 3,1 M€ ;
- opérations de sécurité routière : 1,8 M€ ;
- gros entretien et renouvellement : 9,5 M€ ;
- modernisation et réhabilitation : 3,4 M€ ;
- participations versées aux collectivités territoriales : 1,4 M€.

Les dépenses d'investissement pour les transports ont concerné la mise en sécurité des points d'arrêt, des aires de covoiturage ainsi que des pôles d'échanges et gares. Celles-ci se sont élevées à 0,5 M€.

La dépense en faveur du numérique a atteint 5 M€ (+99,3 %), avec principalement la subvention versée à Eure Numérique.

Les dépenses en faveur des personnes âgées se sont établies à : 0,2 M€, avec le financement d'opérations dans les établissements.

L'insertion et l'action sociale ont donné 0,7 M€ de dépenses via des aides financières.

L'habitat a donné lieu à 3,6 M€ de dépenses en 2016, avec :

- des aides à la pierre pour 0,3 M€ ;
- des dépenses de rénovation urbaine pour 1,2 M€ ;
- un soutien au logement social pour 1,4 M€ ;
- un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat s'élève à 0,7 M€.

L'agriculture a donné lieu à 0,4 M€ de dépenses à travers l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et le soutien aux projets agricoles.

5,2 M€ ont été dédiés à l'environnement, avec principalement l'assainissement (2,17 M€) et l'adduction d'eau potable (1,3 M€).

L'appui aux territoires a représenté 2,7 M€ (+44,6 %) avec :

- une aide aux aménagements urbains pour 1,5 M€ (+13 %) ;
- l'aménagement du territoire pour 1,2 M€ (+124,2 %) ;
- l'attractivité économique et touristique pour 0,86 M€.

La culture a signifié des dépenses de 1,4 M€ en 2016 (-14,9 %), la principale ligne ayant pour objet la protection et le développement du patrimoine historique et culturel.

Au titre des sports et des loisirs, la dépense s'est établie à 1,15 M€.

6,8 M€ (+13 %) ont été consacrés au patrimoine et à la logistique, avec pour principales dépenses :

- la construction, la restructuration et l'extension de bâtiments départementaux pour 3,5 M€ (dont 1,6 M€ pour la gendarmerie d'Ivry-la-Bataille, 0,8 M€ pour Gisacum, 0,3 M€ d'acquisitions foncières, 0,3 M€ pour l'IUT d'Évreux, 0,2 M€ pour le foyer départemental de l'enfance, 0,16 M€ pour le château d'Harcourt) ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments départementaux pour 2,2 M€. L'augmentation est ici notamment due à la réorganisation des services ;
- les acquisitions de mobilier et de matériels pour 0,2 M€ ;

- le parc technique (matériel du parc routier de l'Eure et création d'un service unifié) pour 0,8 M€.

Les systèmes d'information ont donné lieu à des dépenses de 2,3 M€ (+137,7 %). Celles-ci sont au soutien de la modernisation de l'administration départementale. C'est toutefois le transfert du matériel informatique des collèges au Département qui explique la hausse avec 1 M€ en 2016.

Les finances ont nécessité des dépenses de 19,7 M€, avec le remboursement de la dette en capital, dont :

- 16 M€ au titre des emprunts classiques ;
- 3,7 M€ sur des ouvertures de crédits à long terme.

2.4.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2016 se sont élevées à 24,1 M€. Elles se composent :

- des recettes propres d'investissement (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), Dotation Globale d'équipement (DGE), Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), produit des amendes de police) pour 12,4 M€ ;
- des autres recettes d'investissement pour 6,8 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 5 M€.

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre les comptes administratifs 2015 et 2016.

OBJET	2015	2016	Ev° 2016/2015
FCTVA	8 568 070 €	7 192 262 €	-16,1%
Autres recettes définitives d'investissement	6 081 698 €	5 192 944 €	-14,6%
<i>Ss-total Ressources Propres d'Investissement</i>	<i>14 649 768 €</i>	<i>12 385 206 €</i>	<i>-15,5%</i>
Autres recettes d'investissement (subventions...)	7 379 630 €	6 752 947 €	-8,5%
Opération MREAL (Cession)	4 454 000 €		-100,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	26 486 397 €	19 138 153 €	-27,7%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 483 397 €	24 138 153 €	-57,3%

Recettes définitives d'investissement

Les dotations d'investissement de l'État ont été reçues pour un montant de 12,4 M€, soit une baisse de 15,5 %. A l'intérieur de cet ensemble, le fonds de compensation de la TVA a été enregistré pour un montant de 7,2 M€ (8,6 M€ en 2015), la dotation globale d'équipement pour 0,7 M€ (1,6 M€ en 2015), la dotation départementale d'équipement des collèges pour 3,8 M€ et le produit des amendes de police pour 0,7 M€.

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (communes, entreprises, agence de l'eau, État...) et les remboursements de prêts et avances. Si certaines de ces recettes sont récurrentes, d'autres sont très variables d'une année sur l'autre. En 2016, ces diverses recettes se sont élevées à 6,8 M€, pour 7,4 M€ en 2015, soit une baisse de 8,5 %.

Au sein de cet ensemble, les participations et subventions ont représenté 5,6 M€ dont, pour l'essentiel, 0,6 M€ de FEDER, 1 M€ en provenance de communes ou de leurs groupements, 0,7 M€ de la Région et 1,3 M€ de l'État. Les avances et remboursements de prêts ont atteint à 1,1 M€.

Nouveaux emprunts

En 2016, le Département a eu recours à l'emprunt à hauteur de 5 M€, par rapport à 30 M€ en 2015.

Le remboursement en capital étant de 19,7 M€, le Département s'est désendetté de 14,7 M€ au cours de l'exercice 2016. L'encours de dette au 31 décembre 2016 s'est établi à 248,8 M€.

En ajoutant 39,9 M€ d'épargne nette et 19,1 M€ de recettes réelles d'investissement hors dette, le Département a dégagé 59 M€ de sources de financement pour faire face à son effort d'investissement 2016. "

3. LE BUDGET PRINCIPAL 2017 (BP 2017)

La section 3. Le budget primitif 2016 (BP 2016) (pages 101 à 112 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations financières) est complétée par les développements suivants relatifs aux informations sur le budget primitif 2017 (BP 2017) :

" 3. Le Budget primitif 2017

3.1 L'équilibre du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 du Département est équilibré à hauteur de 717 M€, dont 510,6 M€ en fonctionnement et 206,4 M€ en investissement. Ainsi, la section d'investissement représente près de 30 % (28,8 %), et ce en dépit du poids des dépenses sociales partiellement compensées par l'État.

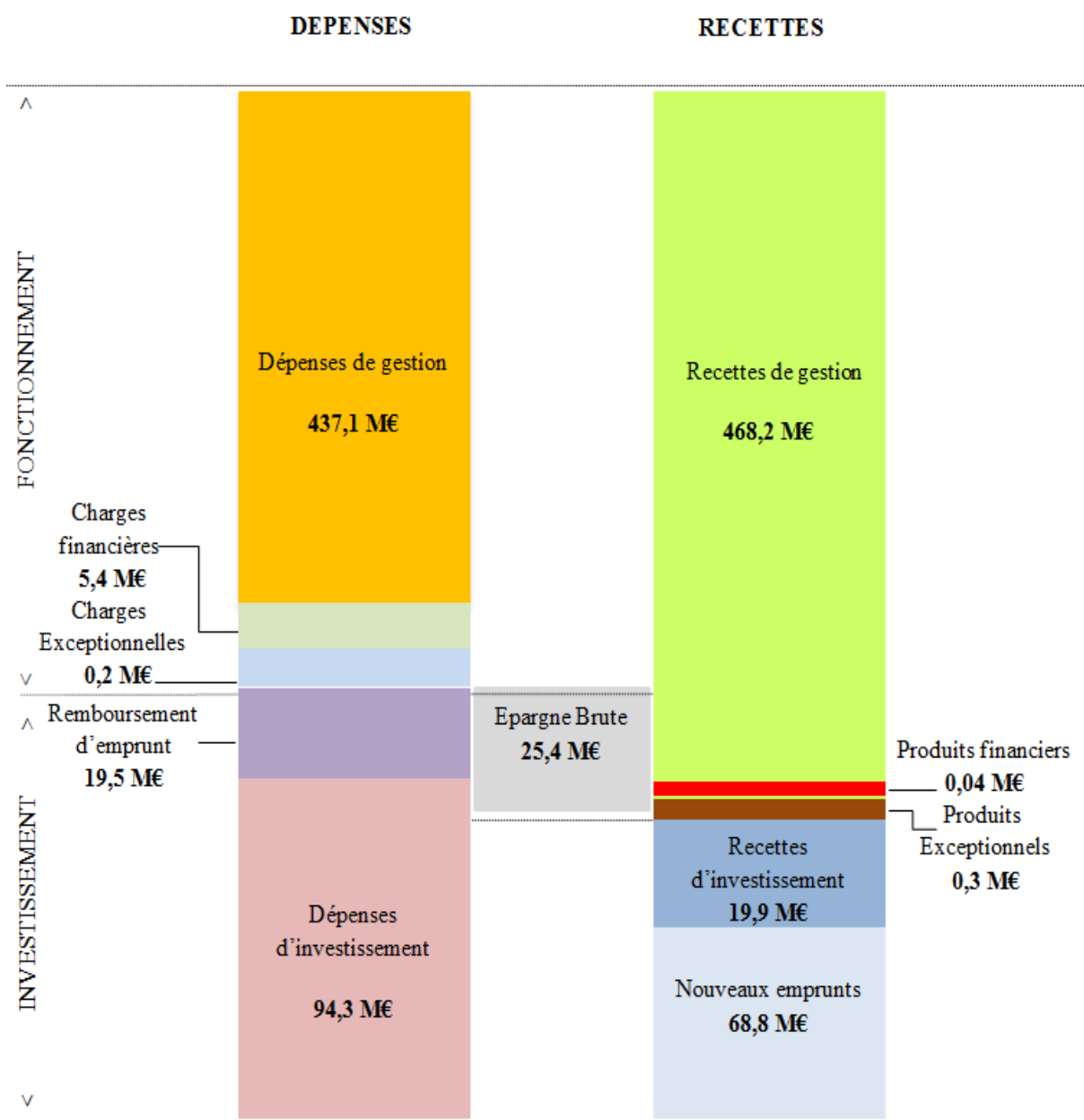
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

OBJET	BP 2016	BP 2017	Structure	Ev°2017/2016
FONCTIONNEMENT	531 310 616 €	510 561 453 €	71%	-3,9%
opérations réelles	460 389 113 €	443 151 381 €	80%	-3,7%
opérations d'ordre	70 921 504 €	67 410 072 €		-5,0%
INVESTISSEMENT	198 348 128 €	206 404 922 €	29%	4,1%
opérations réelles	113 134 509 €	114 061 227 €	20%	0,8%
Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000 €	40 000 000 €	7%	0,0%
opérations d'ordre	45 213 619 €	52 343 696 €		15,8%
TOTAL DEPENSES	729 658 744 €	716 966 375 €	100%	-1,7%
opérations réelles	573 523 621 €	557 212 608 €		-2,8%
Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000 €	40 000 000 €		0,0%
opérations d'ordre	116 135 123 €	119 753 767 €		3,1%
FONCTIONNEMENT	531 310 616 €	510 561 453 €	71%	-3,9%
opérations réelles	497 098 997 €	468 567 757 €	84%	-5,7%
opérations d'ordre	34 211 619 €	41 993 696 €		22,7%
INVESTISSEMENT	198 348 128 €	206 404 922 €	29%	4,1%
opérations réelles	76 424 624 €	88 644 851 €	16%	16,0%
Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000 €	40 000 000 €		0,0%
opérations d'ordre	81 923 504 €	77 760 072 €		-5,1%
TOTAL RECETTES	729 658 744 €	716 966 375 €	100%	-1,7%
opérations réelles	573 523 621 €	557 212 608 €		-2,8%
Mouvements neutres (mixtes)	40 000 000 €	40 000 000 €		0,0%
opérations d'ordre	116 135 123 €	119 753 767 €		3,1%

Le budget primitif 2017 signifie :

- une épargne brute de 25,4 M€ et un taux d'épargne brute de 5,7 % ;
- une épargne nette de 5,9 M€ et un taux d'épargne nette de 1,3 %.

3.2 L'équilibre financier du budget principal



3.3 Les dépenses

Les agrégats en fonctionnement confirment à la fois le poids et le dynamisme des dépenses sociales. Ils portent ensuite la marque d'effets de périmètre avec les effets de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le transfert de compétences vers la Région.

Chap.	Dépenses	BP 2016	BP 2017	Ev°BP17/BP16
	Opérations réelles			
011	Charges à caractère général	23 832 884 €	24 139 805 €	1,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	95 968 374 €	98 242 462 €	2,4%
014	Atténuations des produits	4 174 300 €	4 748 300 €	13,8%
016	APA	36 286 000 €	39 737 500 €	9,5%
015/017	RSA	75 700 000 €	86 156 000 €	13,8%
65/6586	Autres charges de gestion courante	211 481 297 €	184 074 315 €	-13%
66	Charges financières	6 275 018 €	5 365 000 €	-14,5%
67	Charges exceptionnelles	6 196 240 €	213 000 €	-96,6%
022	Dépenses imprévues	475 000 €	475 000 €	0,0%
	Total dépenses réelles	460 389 113 €	443 151 381 €	-3,8%

En investissement, malgré la nouvelle baisse des dotations de l'État, le budget 2017 comprend une accentuation de l'effort. Les dépenses passent de 90,8 M€ à 92,7 M€, soit une hausse de 2 %.

Chap.	Dépenses	BP 2016	BP 2017	Ev°BP17/BP16
	Opérations réelles			
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	90 842 526 €	92 687 560 €	2,0%
	EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invest Directs)	53 411 891 €	47 250 234 €	-11,5%
20	Immobilisations incorporelles	5 976 765 €	6 130 948 €	2,6%
21	Immobilisations corporelles	5 651 650 €	5 405 268 €	-4,4%
23	Immobilisation en cours	41 786 476 €	35 714 018 €	-14,5%
	EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Invest Indirects)	37 430 635 €	45 437 326 €	21,4%
204	Subventions d'équipement versées	37 275 635 €	45 250 561 €	-21,4%
45	Travaux pour compte de tiers	155 000 €	186 764 €	20,5%
	DEPENSES FINANCIERES	22 291 982 €	21 373 667 €	-4,1%
13	Subventions d'investissement (Opérations de régularisations)	1 110 €	-	-100%
16	Emprunts et dettes assimilées	20 950 388 €	19 495 667 €	-6,9
26	Participations et créances rattachées	-	-	n.c
27	Autres immobilisations financières	1 055 484 €	1 593 000 €	50,9%
020	Dépenses imprévues	285 000 €	285 000 €	0,00%
	Total dépenses réelles	113 134 509 €	114 061 227 €	0,8%

3.4 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont affectées par un effet de périmètre, à savoir le transfert de 25 % du produit de la CVAE à la Région dans le cadre des transferts de compétences issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015. Ce transfert de ressources a ainsi sa contrepartie en dépenses. En neutralisant celui-ci, c'est bien la baisse des dotations de l'État qui est le fait générateur de la diminution en valeur absolue des recettes de fonctionnement, et donc de l'épargne.

Chap.	Recettes	BP 2016	BP 2017	Ev°BP17/BP16
	Opérations réelles			
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 896 500 €	1 539 767 €	-18,8%
731	Impositions directes	181 519 821 €	150 779 824 €	-16,9%
73	Impôts et taxes	161 761 917 €	164 900 000 €	1,9%
74	Dotations, subventions et participations	117 657 124 €	106 871 359 €	-9,2%
75	Autres produits de gestion courante	14 813 135 €	19 684 214 €	32,9%
013	Atténuations de charges	297 000 €	1 635 761 €	450,8%
016	APA	12 990 000 €	17 784 000 €	36,9%
015/017	RSA	5 000 000 €	5 045 000 €	0,9%
76	Produits financiers	40 000 €	40 000 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	1 123 500 €	287 833 €	-74,4%
	Total recettes réelles	497 098 997 €	468 567 757 €	-5,7%

La perte de CVAE est neutre à court terme. En revanche, elle signifie une perte de dynamisme à moyen terme dans la mesure où le Département ne bénéficiera de l'évolution de celle-ci que sur une part réduite. Le transfert de CVAE a été présenté comme un outil au service de la montée en puissance institutionnelle des régions. En toute logique, il s'agit donc bien d'un nouveau moyen, pour l'État, d'affaiblir les départements.

OBJET	BP 2016	BP 2017	Ev°BP2017/BP2016
TFPB	107 500 000 €	105 000 000 €	-2,3%
CVAE	61 000 000 €	32 000 000 €	-47,5%
IFER	650 000 €	680 000 €	4,6%
FNGIR	5 969 821 €	5 969 821 €	0,0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>175 119 821 €</i>	<i>143 649 821 €</i>	<i>-18,0%</i>

La fiscalité indirecte est, pour l'essentiel, atone. Le fait marquant concerne les droits de mutation à titre onéreux. Le dynamisme du marché immobilier au cours du deuxième semestre 2017 permet d'extrapoler à partir de cette tendance et d'anticiper un produit 2017 de 54 M€.

OBJET	BP 2016	BP 2017	Ev°BP2017/BP2016
TSCA	53 000 000 €	53 000 000 €	0,0%
TICPE	42 000 000 €	42 000 000 €	0,0%
<i>Ss-total fiscalité transférée</i>	<i>95 000 000 €</i>	<i>95 000 000 €</i>	<i>0,0%</i>
Taxe d'Aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	3 661 917 €	3 600 000 €	-1,7%
Taxe d'électricité	7 000 000 €	6 800 000 €	-2,9%
DMTO	52 000 000 €	54 000 000 €	3,8%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>62 661 917 €</i>	<i>64 400 000 €</i>	<i>2,8%</i>

Les nouvelles baisses des dotations de l'État représentent près de 10 M€ en 2017, dont :

- 7,2 M€ à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- 2,7 M€ à travers la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL).

OBJET	BP 2016	BP 2017	Ev°BP2017/BP2016
Dotations Globales de l'Etat	92 418 059 €	85 194 479 €	-7,8%
<i>DGF</i>	<i>88 233 817 €</i>	<i>81 033 817 €</i>	<i>-8,2%</i>
<i>DGD</i>	<i>4 184 242 €</i>	<i>4 160 662 €</i>	<i>-0,6%</i>
DCRTP	7 697 762 €	5 811 792 €	-24,5%
Allocations compensatrices	3 340 000 €	2 575 000 €	-22,9%
<i>Ss-total dotations de l'Etat</i>	<i>103 455 821 €</i>	<i>93 581 271 €</i>	<i>-9,5%</i>

En matière de dotations sociales, il existe une hausse de la dotation APA. Elle a un équivalent en dépenses. Elle résulte en effet de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

OBJET	BP 2016	BP 2017	Ev°BP2017/BP2016
FSE	1 624 040 €	900 000 €	-44,6%
Dotation PCH	5 510 000 €	5 700 000 €	3,4%
Dotation MDPH	650 000 €	680 000 €	4,6%
Dotation APA	12 930 000 €	17 724 000 €	37,1%
FMDI	4 100 000 €	4 200 000 €	2,4%
<i>Ss-total dotations liées à l'action sociale</i>	<i>24 814 040 €</i>	<i>29 204 000 €</i>	<i>17,7%</i>

En matière de péréquation, il existe un supplément de 2,1 M€ par rapport au budget primitif 2016. Cela renvoie notamment à l'envergure plus importante des fonds. En effet, les droits de mutation à titre onéreux atteignent à nouveau des niveaux élevés sur des territoires littoraux et en région parisienne et les augmentations de taux décidées par de nombreuses collectivités se répercutent sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

OBJET	BP 2016	BP 2017	Ev°BP2017/BP2016
Fonds de Péréquation des DMTO	3 100 000 €	4 500 000 €	45,2%
Fonds de Péréquation de la CVAE	-	-	n.c.
Dotation de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFPB)	6 400 000 €	7 130 003 €	11,4%
Fonds de Solidarité	1 000 000 €	1 000 000 €	0,0%
<i>Ss-total péréquation</i>	<i>10 500 000 €</i>	<i>12 630 003 €</i>	<i>20,3%</i>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 88,6 M€ en 2017 contre 76,4 M€ en 2016, en hausse de 16% par rapport au budget 2016.

Hors emprunt, les recettes d'investissement sont stables. En revanche, leur composition évolue avec un effort particulier en matière de cessions suite à la volonté d'optimiser le patrimoine du Département, mais de moindres subventions reçues.

Chap.	Recettes	BP 2015	BP 2016	Ev°BP16/BP15
	Opérations réelles			
10 (sauf 1068)	Fonds propres d'origine externe	7 000 000 €	5 500 000 €	-21,4%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 035 000 €	3 215 000 €	210,6%
13	Subventions d'équipement reçues	11 667 827 €	10 157 758 €	-12,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	55 637 797 €	68 759 093 €	23,6%
27	Remboursements de prêts	1 024 000 €	1 013 000 €	-1,1%
45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	60 000 €		-100%
	Total recettes réelles	76 424 624 €	88 644 851 €	16,0%

" .

4. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (BS 2017)

La section 4. Le budget supplémentaire 2016 (BS 2016) (pages 112 à 113 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations financières) est complétée par les développements suivants relatifs aux informations sur le budget supplémentaire 2017 (BS 2017) :

" 4. Le Budget supplémentaire 2017 (BS 2017)

Juridiquement, le budget supplémentaire a un double objet :

- un objet obligatoire, à savoir reprendre les résultats de l'exercice précédent ;
- un objet facultatif avec des ajustements des inscriptions du budget primitif.

Avant tout, dans l'Eure, et notamment, s'agissant du budget supplémentaire 2017, il s'agit d'un outil au service du déploiement d'une stratégie budgétaire et d'une ambition en matière de politiques publiques.

Il permet de financer l'action départementale au plus près des besoins des Euroises et des Eurois tout en réaffirmant le cap de la maîtrise de la dette dans un cadre reposant sur la stabilité de la fiscalité.

En envisageant les agrégats essentiels, le projet de budget supplémentaire s'équilibre à 61,4 M€ dont 13,6 M€ en opérations d'ordre. Les opérations réelles s'élèvent à 2,51 M€ en dépenses nouvelles de fonctionnement (7,91 M€ en recettes) et -2,6 M€ en dépenses d'investissement (-12,7 M€ en recettes). L'exercice antérieur présente un solde positif d'exécution de la section de fonctionnement de 55,98 M€, un solde négatif d'investissement de 50,73 M€ d'où un solde positif général de 5,24 M€ (résultat du compte administratif 2016 approuvé en session plénière le 19 juin 2016).

Ces écritures intègrent les résultats des budgets annexes clôturés : celui du réseau haut débit (excédent d'investissement de 2 M€ et déficit de fonctionnement de 2 M€), celui du parc routier (excédent d'investissement de 0,807 M€ et déficit de fonctionnement de 1,06 M€) et celui du laboratoire départemental (excédent d'investissement de 0,08 M€ et déficit de fonctionnement de 0,4 M€).

Après ces intégrations, les résultats présentent un solde positif d'exécution de la section de fonctionnement de 52,52 M€, un solde négatif d'investissement de 47,85 M€ d'où un solde positif général de 4,67 M€, dont 47,85 M€ sont affectés en investissement pour couvrir le solde négatif d'investissement de 47,85 M€. Le reliquat du solde excédentaire de fonctionnement de 4,67 M€ est affecté en fonctionnement.

La reprise du résultat 2016 à hauteur de 4,67 M€ représente un premier facteur de réduction de l'inscription d'emprunt. Il convient d'y ajouter principalement la prise en compte de notifications de recettes en fonctionnement pour 6,1 M€ (en visant le solde des prélèvements et versements pour les fonds de péréquation). Pour le reste, le suivi de la dépense permet de faire face à deux besoins :

- concernant les dépenses sociales, en l'occurrence en matière d'enfance et de handicap ;
- concernant la rigoureuse prise en compte des risques dans le cadre de l'expérimentation de la certification avec des dotations aux provisions.

	Effet sur l'inscription d'emprunt
Reprise des résultats	-4,7%
Ajustements sur les recettes notifiées en fonctionnement	-6,1%
Ajustements sur les recettes sectorielles en fonctionnement	-1,6%
Besoins en dépenses de fonctionnement	-0,05%
Provisions	2,4%
Ajustements sur les recettes d'investissement	0,9%
Ajustements sur les échéanciers des dépenses d'investissement	-2,65%
Total	-11,8%

4.1 En recettes, des mouvements à hauteur de 47,75 M€ principalement liés à l'intégration des résultats 2016

Les mouvements en recettes s'établissent à 47,75 M€, dont 47,8 M€ résultant de l'affectation du résultat à la couverture du déficit d'investissement.

4.1.1 La reprise des résultats de l'exercice 2016

L'excédent de fonctionnement au compte administratif 2016 avec l'intégration des résultats des budgets annexes clôturés représente 52,5 M€. Il est affecté au financement du déficit de la section d'investissement à hauteur de 47,8 M€. Le solde de 4,7 M€ constitue le résultat de fonctionnement reporté sur 2016.

4.1.2 Les recettes nouvelles

Le solde des recettes nouvelles s'établit à -0,1 M€, avec :

- 12,6 M€ en fonctionnement ;
- -12,7 M€ en investissement.

Les 12,6 M€ en fonctionnement s'expliquent essentiellement par le résultat de fonctionnement reporté sur 2016 (4,7 M€) et par l'ajustement de recettes notifiées selon les modalités suivantes :

		BP 2017	Montant notifié	Ajustement BS
Taxe foncière sur les propriétés bâties		105,0	107,5	2,5
CVAE		32,0	31,7	-0,3
IFER		0,7	0,7	0,1
FNGIR		6,0	6,0	0,0
Fonds de péréquation des DMTO	Prélèvement	0,0	0,0	0,0
	Versement	4,5	7,3	2,8
Fonds de solidarité	Prélèvement	4,0	4,2	0,2
	Versement	1,0	0,9	-0,1
Dotations de compensation péréquée		7,1	7,0	-0,1
DGF		81,0	79,5	-1,5
DGD		4,2	4,4	0,3
DCRTP		5,8	6,5	0,7
Fonds d'urgence		0,0	0,7	0,7
Allocations compensatrices		2,6	3,5	0,9
				6,1

3

Le reliquat renvoie à des ajustements sur des recettes sectorielles, et notamment sociales.

La diminution des recettes d'investissement s'explique, avant tout, par la réduction de l'inscription d'emprunt (-11,8 M€). Il peut également être relevé :

- -0,5 M€ pour les cessions eu égard à des ventes à des prix moins favorables, notamment à Angoulins-sur-Mer ;
- -0,3 M€ concernant la desserte de zones d'activités au regard de l'avancement des travaux correspondants ;
- -0,2 M€ au titre des aides à la pierre (avec un mouvement symétrique en dépenses) ;
- +0,1 M€ au titre des aides financières uniques.

4.2 En dépenses, un suivi fin qui permet de faire face à des dépenses sociales et de prendre en compte, dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, le coût des risques auxquels la collectivité est exposée

Les dépenses totales proposées au budget supplémentaire s'établissent, comme en recettes, à 47,75 M€ (hors mouvements d'ordre), avec :

- 47,85 M€ de déficit reporté en investissement ;
- un solde de dépenses nouvelle de -0,1 M€.

Le solde s'agissant des dépenses nouvelles renvoie à un supplément de 2,5 M€ en fonctionnement et à une diminution des inscriptions de 2,6 M€ en investissement.

³ En millions d'Euros.

4.2.1 En fonctionnement, un financement par redéploiement des besoins, notamment sociaux, et des inscriptions à hauteur de 2,4 M€ pour des dotations aux provisions

Le supplément de 2,5 M€ en fonctionnement renvoie à :

- des dépenses opérationnelles pour un solde de 0,5 M€ ;
- un ajustement concernant la contribution au fonds de solidarité pour 0,2 M€ ;
- des dotations aux provisions pour 2,4 M€ ;
- diminution de la participation du SDIS en fonctionnement pour 0,55 M€ (montant transféré en investissement).

S'agissant du solde de 0,5 M€, il correspond à des mouvements opposés. Il existe deux principales diminutions :

- avec le RSA (-2,2 M€) compte tenu du tendancier constaté ;
- avec les bourses scolaires (-0,7 M€), le Département dépendant du calendrier d'instruction des bourses nationales par l'État, ce qui implique des paiements en 2018 au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Les compléments les plus significatifs concernent :

- la protection de l'enfance avec 1,7 M€ au regard à la fois du nombre de mineurs non accompagnés et du délai de déploiement de mesures alternatives au placement ;
- les personnes en situation de handicap avec 1 M€ compte tenu du tendancier de hausse des allocations ;
- les reversements de taxe d'aménagement avec 0,5 M€ au regard de l'inscription correspondante en recettes ;
- les systèmes d'information avec 0,3 M€, au regard du rythme d'avancement du schéma directeur des systèmes d'information.

Ainsi, la logique de redéploiement est bien privilégiée selon un objectif de maîtrise de la dépense.

Il existe, en outre, un besoin de 0,2 M€ pour la contribution au fonds de solidarité et il est proposé des dotations aux provisions pour 2,4 M€. Il s'agit d'un montant prévisionnel. Lors de la séance plénière du 11 décembre 2017, sera présentée une délibération concernant les provisions en fonction des échanges avec l'équipe de certification conduite par la Cour des comptes et Monsieur le payeur départemental.

Le montant prévisionnel de 2,4 M€ se décompose de la manière suivante :

- provisions pour litiges et contentieux : 0,5 M€ ;
- provisions pour créances irrécouvrables : 1,5 M€ ;
- provisions pour comptes-épargne-temps : 0,4 M€.

4.2.2 En investissement, un ajustement à hauteur de -2,6 M€ en fonction des appels de fonds des bénéficiaires et du calendrier opérationnel des travaux

En dépenses d'investissement, l'ajustement peut être synthétisé de la manière suivante :

- - 2,2 M€ en matière de logement et d'attractivité du territoire ;
- - 2,2 M€ dans les collèges, les calendriers de travaux étant adaptés principalement pour deux chantiers concernant le collège Pierre Brossolette de Brionne et le collège Ariane à Vernon ;
- - 0,5 M€ dans le domaine de l'eau et de l'environnement ;
- + 0,8 M€ pour l'acquisition de locaux de l'UNEDIC à Évreux ;
- + 0,7 M€ au regard du rythme d'avancement du schéma directeur des systèmes d'information ;
- + 0,3 M€ pour honorer des appels de fonds au titre de bibliothèques à Étrépany, à Pacy-sur-Eure et au Thuit de l'Oison ;
- + 0,2 M€ en raison de travaux correctifs au laboratoire L3 de l'IUT d'Évreux ;
- - 0,2 M€ principalement pour la tour Saint Léger d'Évreux ;
- + 0,55 M€ pour une subvention au SDIS (transfert du fonctionnement).

4.3 SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS (avec intégration des résultats des budgets annexes clôturés)

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	2 513 537,20 €	7 914 997,31 €
Reprise des résultats N-1		4 673 159,62 €
Excédent (affectation du résultat 2016)		4 673 159,62 €
TOTAL FONCTION MVT REEL	2 513 537,20 €	12 588 156,93 €
Opérations d'ordre	11 065 679,62 €	991 059,89 €
Amortissements	1 155 420,34 €	991 059,89 €
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	9 910 259,28 €	
TOTAL	13 579 216,82 €	13 579 216,82 €

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	-2 604 621,10 €	-12 679 240,83 €
Reprise des résultats N-1	47 845 329,23 €	47 845 329,23 €
Déficit d'investissement (001)	47 845 329,23 €	
Affectation du résultat (1068)		47 845 329,23 €
Restes à réaliser 2016		
TOTAL INVESTISSEMENT MVT REEL	45 240 708,13 €	35 166 088,40 €
Opérations d'ordre	2 579 234,89 €	12 653 854,62 €
mvt d'ordre	2 579 234,89 €	2 743 595,34 €
Mouvements neutres (opérations financières)		

Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		9 910 259 28 €
TOTAL	47 819 943,02 €	47 819 943,02 €
TOTAL GENERAL TOUTE SECTION	61 399 159,84 €	61 399 159,84 €

BUDGET 2017 APRES PRISE EN COMPTE DU BS

	BP 2017	BS 2017	TOTAL
Fonctionnement	510 561 452,88 €	13 579 216,82 €	524 140 669,70 €
Investissement	206 404 922,32 €	47 819 943,02 €	254 224 865,34 €
TOTAL	716 966 375,20 €	61 399 159,84 €	778 365 535,04 €

".

5. DETTE DU DEPARTEMENT

La section 5. Dette du département (pages 113 à 125 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations financières) est complétée par les développements suivants relatifs aux informations de la dette 2016 et des perspective 2017 :

" 5. DETTE DU DEPARTEMENT

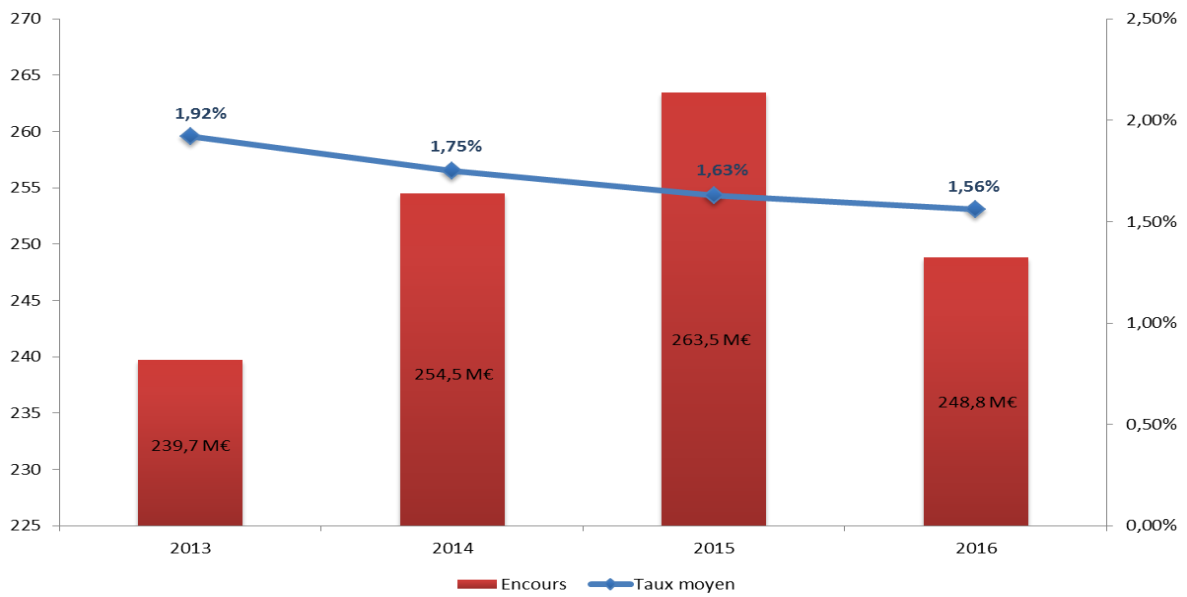
5.1 La situation de la dette du département

A l'issue de l'exercice 2016, la dette du Département s'est établie à 248,8 M€ en diminution de 14,7 M€ par rapport à 2015 (263,5 M€ d'encours après prise en compte de l'emprunt de 4,8 M€ du budget annexe du numérique). Le Département a remboursé au cours de cet exercice 19,7 M€ en capital et a mobilisé 5 M€ via un emprunt nouveau.

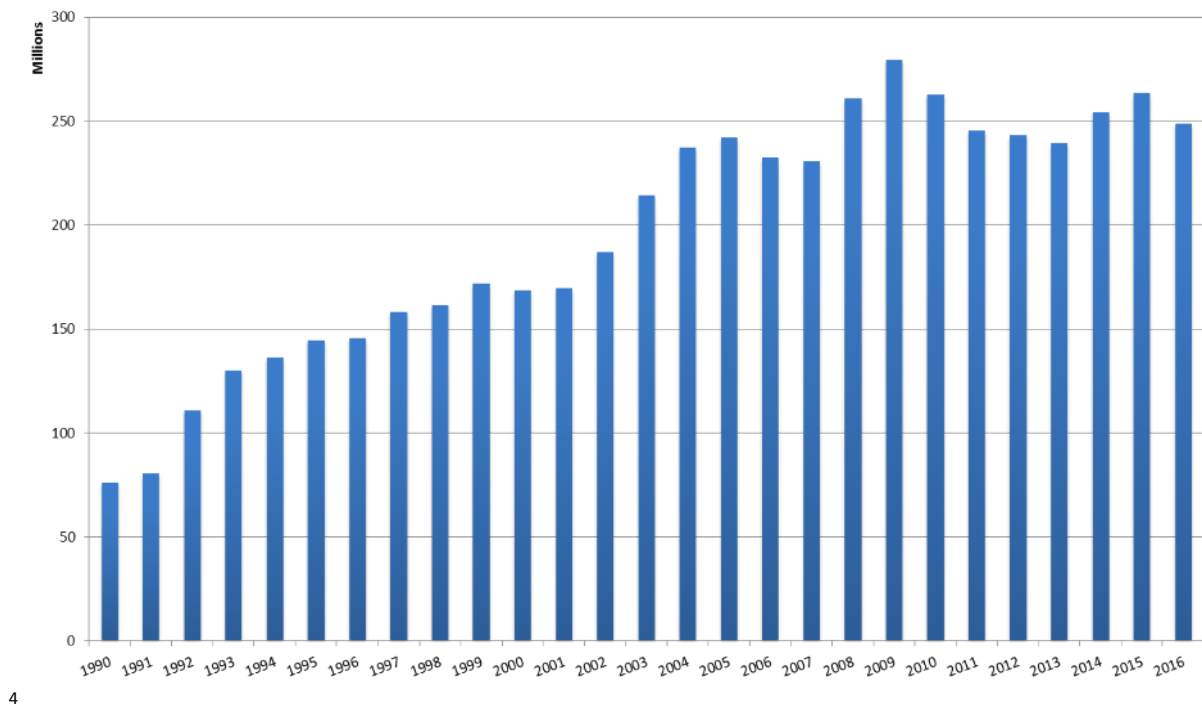
La durée de vie résiduelle de la dette est de 9 ans et 6 mois, sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 10 mois.

Le taux moyen de la dette s'élève à 1,56 %, en baisse de 7 bps par rapport à 2015.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours du Département sur les cinq dernières années :



En longue période, l'encours de dette du Département a fortement crû. Ceci s'explique par les différentes étapes de décentralisation. La dette est passée de 76 M€ en 1990 à 248,8 M€ au 31 décembre 2016.



5.2 Description du portefeuille de dette

⁴ Les chiffres concernant l'encours de la dette sont exprimés en millions d'Euros.

Après intégration des opérations d'emprunt et de remboursement en capital de la dette, le portefeuille de dette départementale comporte 34 emprunts répartis de la manière suivante :

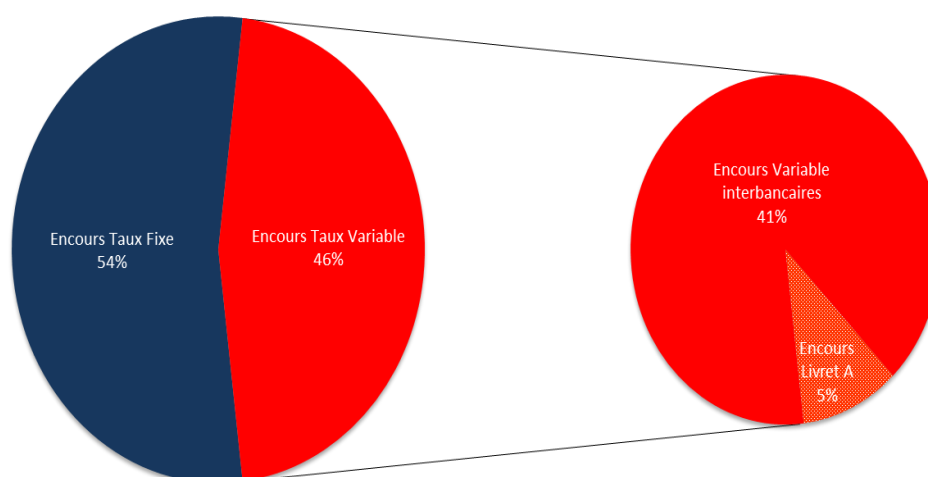
- 18 emprunts à taux fixes pour un montant global de 123,8 M€ ;
- 16 emprunts à taux variables d'un encours de 125 M€ dont 1 emprunt totalisant 11,9 M€ indexé sur le Livret A.

Le Département dispose d'un instrument de gestion du risque de taux « swap vanille » permettant de couvrir contre la hausse des taux. Cet instrument est adossé à un emprunt à taux variable de 10 M€ à fin 2016.

5.2.1 L'allocation tactique du portefeuille

La pondération fixe-variable du portefeuille de dette du Département est notamment fondée sur l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêt. Le Département adopte une stratégie prudente pour minimiser le coût de la dette tout en limitant les effets d'un éventuel retournement de marché.

L'exposition en taux de la dette après prise en compte des instruments dérivés (swap vanille) est la suivante :

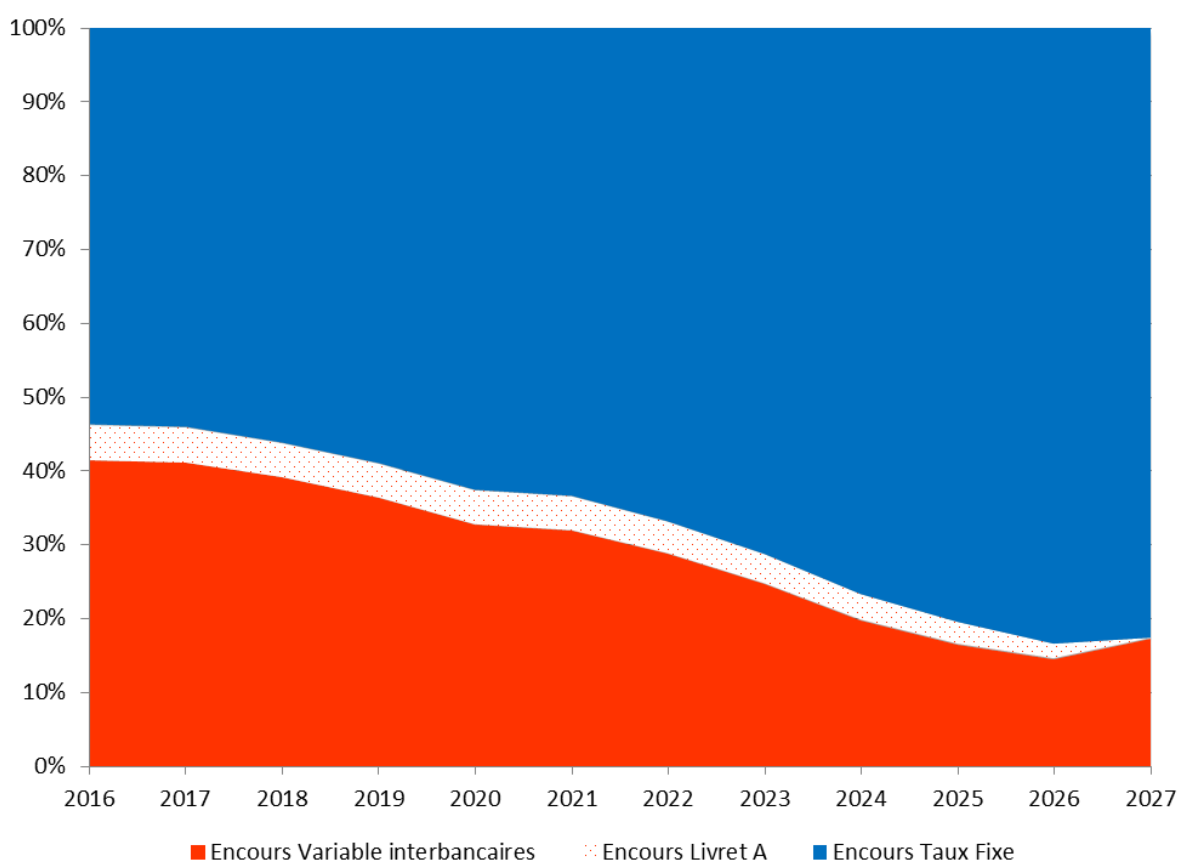


Le profil taux d'intérêt après swap, c'est-à-dire la répartition entre taux fixe et taux variable, est de 54/46 contre 52/48 en 2015. Compte tenu du niveau des taux longs bien en deçà de leur moyenne

historique, il est apparu opportun et prudent de consolider les nouveaux emprunts à taux fixe, d'où la progression de l'encours de dette à taux fixe.

Le profil de risque de taux du Département s'analyse également au regard du profil d'extinction de la dette. Il existe une tendance à l'augmentation de la part à taux fixe. Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe représentera 63 % de la dette consolidée en 2020 et atteindra 81 % à l'horizon 2025.

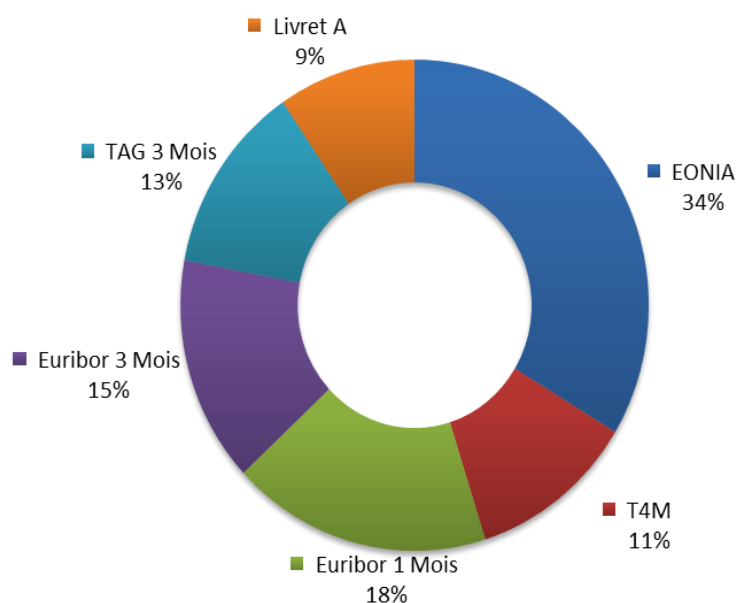
Le schéma ci-après permet d'observer l'évolution de chaque catégorie de risque de taux au cours des prochaines années :



La baisse progressive de l'encours à taux variable est due essentiellement aux emprunts obligataires à amortissement in fine qui sont majoritairement à taux fixe. Cette évolution structurelle est synonyme de perte de souplesse sur la gestion de l'encours à moyen et long termes. Par conséquent, il conviendra au moment opportun de mener des opérations de rééquilibrage de profil de taux. L'enveloppe BEI de 65 M€ contractée en 2016 sera également utilisée à cette fin.

5.2.2 La dette à taux variable

La dette à taux variable (125 M€ à fin 2016) est essentiellement assise sur des index très courts (inférieurs ou égaux à 3 mois) afin de profiter pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2016 :



Dans ce contexte de taux courts négatifs, la dette à taux variable permet de minimiser les frais financiers payés par le Département. Le taux payé sur la partie variable de la dette du Département affiche 0,15 %. Cette performance de l'encours à taux variable est synthétisée dans le tableau ci-après :

Répartition de la dette à taux variable	Encours fin 2016 (M€)	Taux moyen
Encours Variables interbancaires	113,1	0,01%
Encours Livret A	11,9	1,47%
Taux moyen	125	0,15%

5.2.3 La dette à taux fixe

La dette à taux fixe représente 123,8 M€, soit 50 % de l'encours de dette global (hors instrument de couverture). Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2016 (M€)	Taux moyen
Encours bancaire classique	31,8	3,81%
Encours obligataire et placement privé	92	2,10%
Total	123,8	2,74%

5.2.4 La dette par prêteur

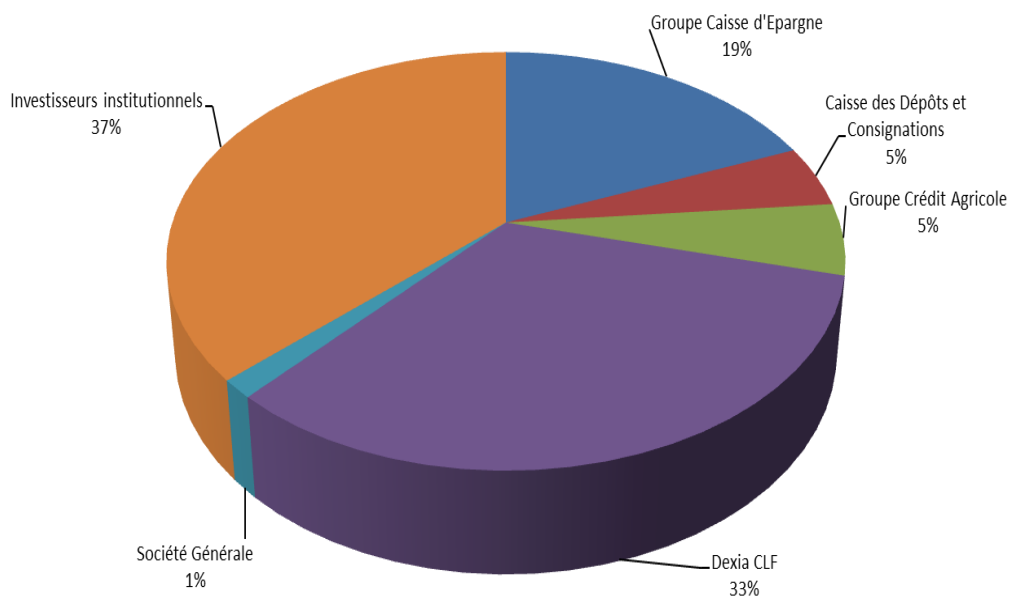
La répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2016 entre les différents partenaires financiers du département est la suivante :

Etablissement prêteur (millions d'euros)	2014
BNP Paribas	0,5
Groupe Caisse d'Epargne	60,2
Caisse des Dépôts et Consignations	13,8
Groupe Crédit Agricole	21,3
Dexia CLF	89,8

Etablissement prêteur (millions d'euros)	2015	2016	Variation
Groupe Caisse d'Epargne	53,3	46,6	-6,6
Caisse des Dépôts et Consignations	12,9	11,9	-1,0
Groupe Crédit Agricole	17,5	13,7	-3,8
Dexia CLF	88,3	81,1	-7,2
Société Générale	4,5	3,5	-1,0
Investisseurs institutionnels	87	92	5
Total	263,5	248,8	-14,7

L'encours de dette du Département est majoritairement bancaire pour 63 %. L'encours bancaire est détenu par Dexia pour 33 % suivi du groupe Caisse d'épargne pour environ 19 %. Le financement désintermédié, première source de financement du Département depuis plusieurs années, représente 37 % de l'encours soit 92 M€, il est porté par des investisseurs institutionnels (assureurs, banques,..).

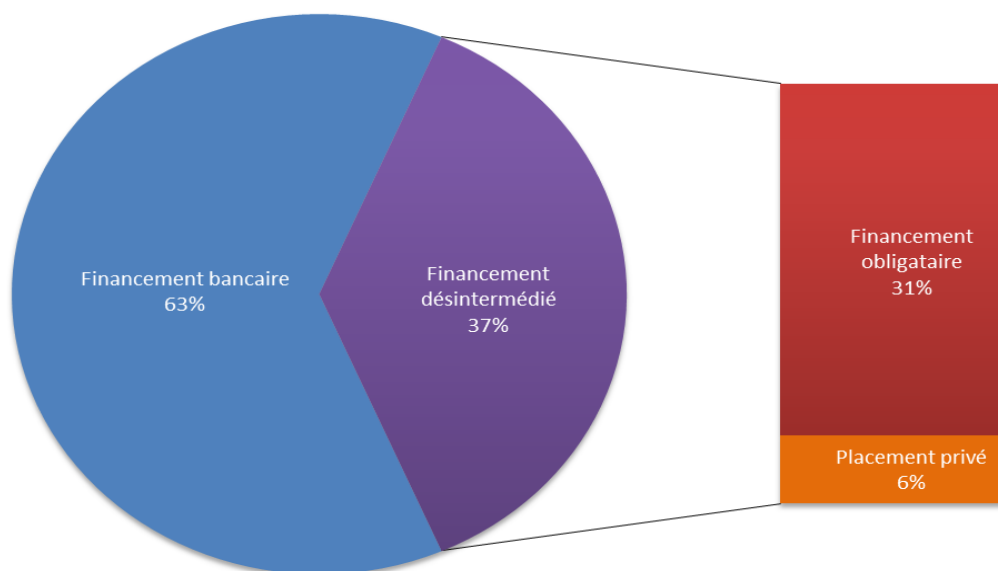
Le graphique ci-après présente le poids des différentes sources de financement dans l'encours de dette :



Compte tenu de l'arrêt de la production de crédits par Dexia, le poids de cette banque dans le portefeuille de dette ne pourra mécaniquement que baisser.

Concernant le financement désintermédié, il est constitué d'emprunts obligataires à hauteur de 77 M€ et de placements privés pour 15 M€.

Une classification de la dette du Département selon la nature du financement permet de présenter un portefeuille de dette diversifié entre financement bancaire et financement désintermédié.



5.2.5 La dette départementale selon la charte de bonne conduite (Gissler)

Dans l'optique d'une meilleure gestion des risques, le Département respecte la charte de bonne conduite prônée par le Ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E). La répartition de l'encours de dette du Département selon cette nomenclature vous est présentée ci-après :

Répartition de la dette départementale suivant la nomenclature Gissler

		Risque faible -----> Risque élevé					
Hors Cadre	Emprunt libellé en devise, indexé sur devise						
5	Ecart d'indices hors zone euro						
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro						
3	Ecart d'indices zone euro						
2	Indice inflation française, inflation zone euro ou écarts entre ces indices						
1	Indice zone euro	100%					
		Taux fixe/variable Swap fixe/variable Taux variable capé. Tunnel	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Swaption	Multiplicateur jusqu'à 3 Jusqu'à 5 capé	Multiplicateur jusqu'à 5	Multiplicateur jusqu'à > 5, Snowball
		A	B	C	D	E	Hors cadre

↑ Risque faible

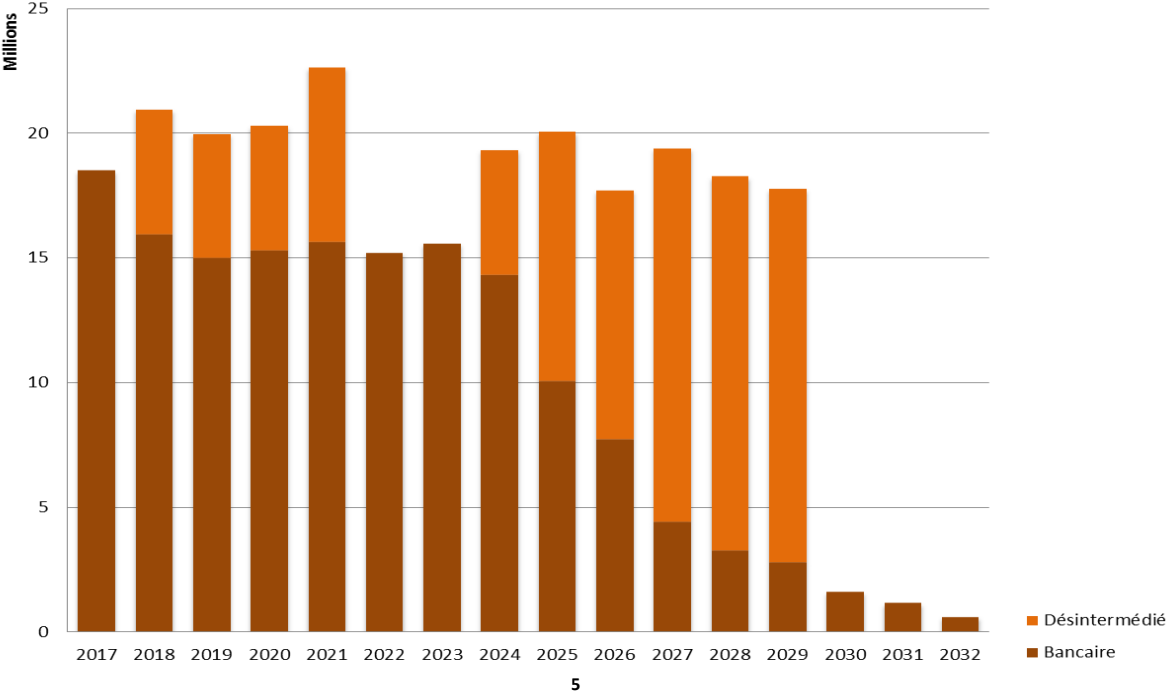
Selon cette charte, l'encours de la dette départementale est simple et très peu risqué. La totalité de l'encours est à taux fixe ou variable (indice zone euro) sans aucun produit dit « toxique ».

5.3 Le profil de remboursement de la dette

L'échéancier annuel de remboursement de la dette du Département est équilibré. Le lissage du profil des liquidités permet de conserver une bonne marge de manœuvre pour répartir les échéances futures et ainsi minimiser la volatilité de l'échéancier de remboursement de la dette.

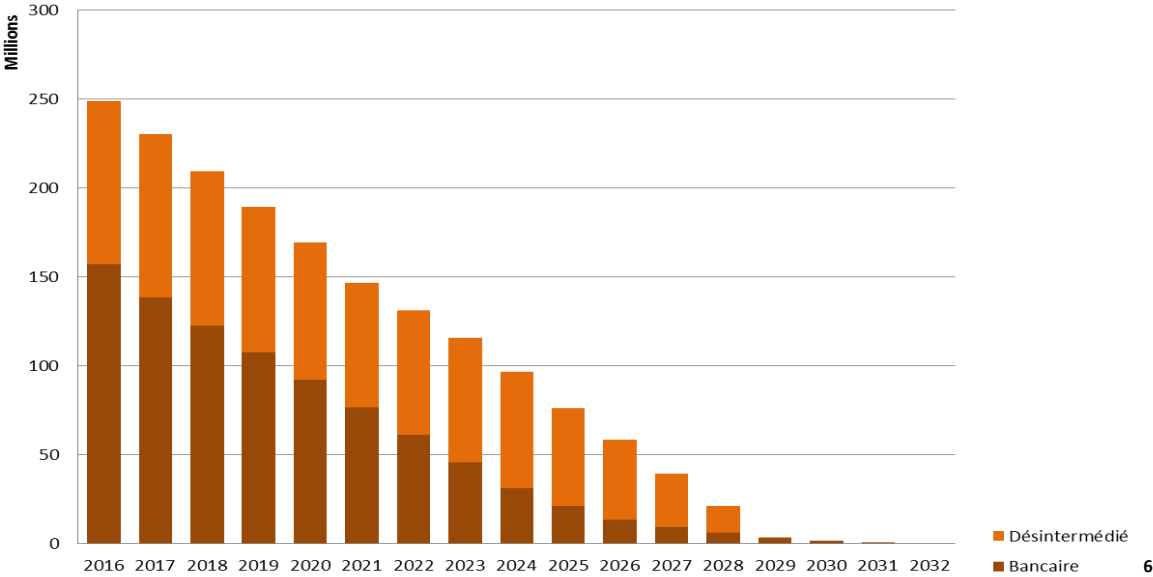
Dans le cadre de la stratégie de gestion des emprunts obligataires, le Département pratique une gestion fine de l'échéancier de remboursement. Cette stratégie permet de réduire les risques de liquidité et de refinancement.

Le graphique suivant présente l'échéancier de remboursement en capital de la dette en distinguant le capital à rembourser au titre des emprunts bancaires classiques de celui des emprunts obligataires et placements privés à remboursement in fine.



5

Il résulte de cette répartition des nouvelles échéances le profil d'extinction suivant :



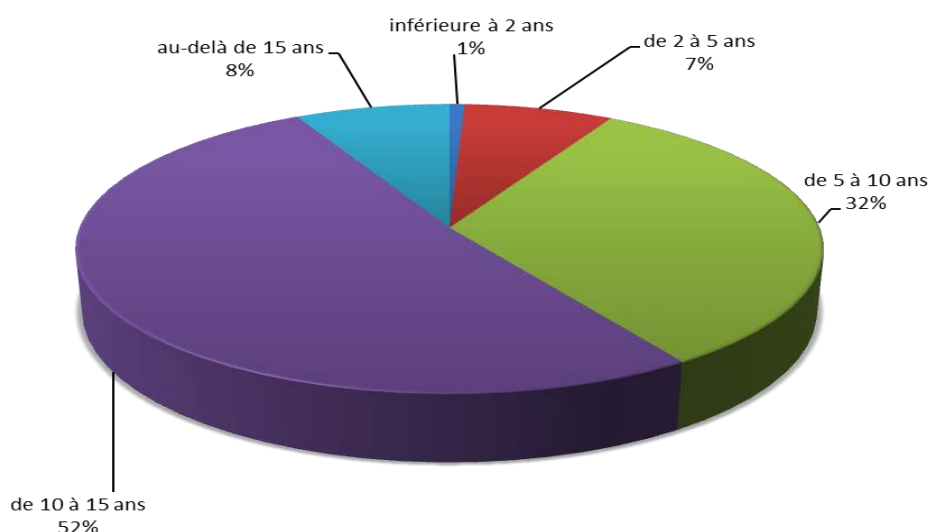
6

⁵ En millions d'Euros

⁶ En millions d'Euros

Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de la dette du département sera complètement éteint en 2031.

Une lecture plus fine du profil d'extinction de la dette se traduit par une répartition de l'encours de dette par maturité résiduelle. Les maturités résiduelles comprises entre 10 et 15 ans sont majoritaires :



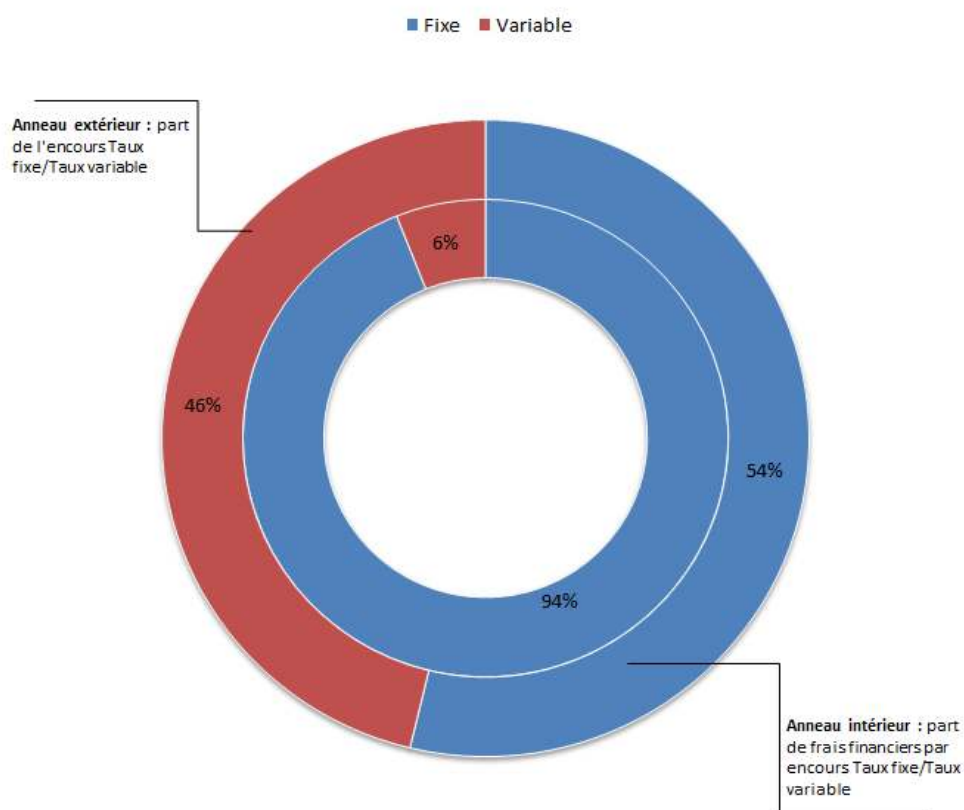
5.4 Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés en 2016 à 3,9 M€ hors impact de l'instrument de couverture, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2016 (3,5 M€). La hausse s'explique pour moitié par un effet de périmètre (+0,2 M€), à savoir le transfert au budget principal de la dette du budget annexe très haut débit. L'autre moitié s'explique par le paiement de la première échéance (+0,3 M€) d'un emprunt obligataire émis en 2015, et partiellement compensé par la baisse des taux monétaires.

En prenant en compte le coût du swap (0,33 M€) la charge de la dette a atteint 4,2 M€ après 3,8 M€ en 2014.

Dans ce contexte de taux courts très bas, la charge de la dette à taux variable ne représente que 6 % de la charge globale de la dette pour un encours à taux flottant au 31 décembre 2016 de 115 M€

(après instrument de couverture). Le schéma ci-après met en perspective la contribution en charge financière en fonction de l'allocation tactique du portefeuille de dette.



La charge fixe payée au titre de l'instrument dérivé (swap vanille) atteint 0,33 M€ par rapport à 0,34 M€ en 2015. Il est à noter que ce montant prend également en compte la prime supplémentaire versée par le Département du fait des taux négatifs de la jambe variable.

Le tableau suivant récapitule tous les éléments constitutifs de la charge de la dette du Département au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	2014	2015	2016
ENCOURS DETTE (A)	3,76	3,50	3,85
Encours à taux fixe (66111)	3,05	3,14	3,60
Encours à taux variable (66111)	0,72	0,36	0,25
INSTRUMENT DE COUVERTURE (B) = (6688) - (7688)	0,34	0,34	0,33
Intérêts versés (6688)	0,35	0,34	0,33
Intérêts reçus (7688)	0,01	0,00	0,00
TOTAL (A+B)	4,10	3,84	4,18

5.5 Les ratios d'endettement

A périmètre comparable, le Département présente une situation d'endettement favorable. Elle se caractérise à fin 2016 par :

- un taux moyen de dette 1,56 %, un niveau qui permet au Département de surperformer la moyenne des collectivités au cours des dernières années;
- une capacité de désendettement de 4,17 ans, bien en deçà de la limite maximale de 10 ans fixée par l'Exécutif ;
- une soutenabilité de la dette préservée grâce à :
 - o un ratio dette/recettes réelles de fonctionnement de 48,4 %;
 - o un ratio des charges d'intérêts dans les dépenses de fonctionnement contenu à 0,9 %;
 - o un ratio épargne de gestion/annuité de la dette de 2,7 ;
 - o un ratio dette par habitant de 418,1 €.

5.6 La gestion de la dette départementale en 2016

5.6.1 Les outils de gestion de la dette

Pour assurer son financement de manière optimisée et sécurisée, le Département a développé des instruments financiers lui permettant de recourir aux marchés financiers et diversifier ses ressources.

Le programme EMTN

En 2013 le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€. Il permet au Département de procéder à tout moment à des émissions obligataires sans que le total des titres en circulation ne puisse dépasser le plafond du programme. Les modalités des émissions réalisées dans le cadre du programme sont consignées dans un document appelé « prospectus de base » visé par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Le programme EMTN présente un grand intérêt pour des emprunteurs comme le Département de l'Eure. Il permet :

- de couvrir les besoins de financement à tout moment quels que soient le volume ou la durée ;
- de minimiser les frais financiers : actuellement le taux d'emprunt obligataire est moins élevé qu'un financement bancaire ;
- d'élargir le panel des prêteurs ;
- d'arbitrer entre possibilités d'émission : syndiquée/non syndiquée, cotée/non cotée ;
- de bénéficier d'une grande réactivité pour trouver un financement et/ou profiter des conditions de marché favorables.

A la clôture de l'exercice 2016, l'encours du programme s'élève à 77 M€ en progression de 5 M€ sur un an. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 19,25 % à fin 2016.

Les placements privés

En 2014, le Département s'est doté d'une documentation sur mesure lui permettant de contracter des prêts en bilatéral directement auprès de compagnies d'assurances et autres investisseurs institutionnels. L'encours issu des placements privés est stable en 2016 à 15 M€, détenu par la compagnie d'assurance Allianz.

5.6.2 Les opérations de financement en 2016

Le besoin de financement par emprunt a représenté 5 M€ pour l'exercice 2016 contre 30 M€ pour l'exercice antérieur. Ce besoin de financement a été satisfait via le programme EMTN du Département.

Le tableau suivant vous présente les caractéristiques de l'émission obligataire 2016.

Outil de financement	Chef de file	Date d'émission	Montant	Taux	Maturité
EMTN	BRED	16/12/2016	5 M€	Fixe 0,828%	8 ans

Convention de financement de 65 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement

Le 9 décembre le Département a signé une convention de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Elle porte sur un montant de 65 M€. La spécificité des financements institutionnels est double:

- les conditions financières offertes sont particulièrement favorables dans une logique d'accompagnement de l'investissement public;
- en contrepartie, le contenu des projets financés doit s'inscrire dans le cadre des priorités stratégiques du prêteur.

En l'espèce, le financement sous forme de prêt est destiné à financer sur 5 ans, 20 opérations d'investissement du Département dont 19 en faveur des collèges eurois et une opération en faveur du foyer départemental de l'enfance. Le total de ces projets s'élève à 135,6 M€. En effet, le principe consiste à justifier deux euros d'investissement pour obtenir un euro de prêt.

Le prêt BEI représente une double opportunité pour le Département.

L'intérêt est, avant tout, financier (la marge contractualisée s'établit à Euribor 3 mois + 0,405%). Grâce au coût très compétitif du financement BEI, le Département va réaliser des économies budgétaires importantes sur les frais financiers.

Ensuite, cette ressource permet de diversifier et de sécuriser, pour les cinq prochaines années, une partie du besoin de financement par emprunt du Département. En termes de stratégie financière, il s'agit d'un outil efficace pour une gestion budgétaire fluide et indépendante des contraintes de financement externes.

5.7 Gestion de la trésorerie en 2016

5.7.1 Les outils de gestion de la trésorerie du Département

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels du Département. Pour accomplir cette mission à moindre coût, le Département a diversifié ses sources de financement à court terme en 2012 par la mise en place d'un programme de billets de trésorerie. Cet instrument qui permet d'accéder directement aux marchés financiers est utilisé de manière complémentaire avec les lignes de trésorerie traditionnelles.

Les lignes de trésorerie

Le Département dispose au 31 décembre 2016 de deux lignes de trésorerie pour un montant global de 50 M€, un montant identique à 2015. Il est à noter que ces lignes permettent de renforcer les disponibilités à court terme et d'améliorer les ratios de liquidité du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des lignes de trésorerie du Département à fin 2016 :

Prêteur	Date de signature du contrat	Montant	Indice	Durée initiale
Caisse d'Epargne	08/07/2016	20 M€	EONIA + 0,40%	12 mois
Crédit Agricole	07/07/2016	30 M€	E1M + 0,55%	12 mois

Les Titres Négociables à Court Terme (TNCT ou NEU CP)

Le programme de TNCT du Département présente les grandes caractéristiques suivantes :

- Montant du plafond d'encours de 100 M€ ;
- Montant minimal d'émission de 150 K€ ;
- Durée indéterminée du programme ;
- Durée initiale de chaque billet supérieure ou égale à 1 jour et inférieure à 364 jours ;
- Autorité de régulation : Banque de France.

Cet outil de financement de la trésorerie permet :

- d'optimiser la gestion de la trésorerie par un coût de financement moins élevé que les lignes de trésorerie ;
- de diversifier et garantir l'accès au financement de court terme notamment en période de crise bancaire ;
- d'anticiper les nouvelles réglementations bancaires de plus en plus contraignantes ;
- d'accéder aux marchés des capitaux et bénéficier de l'excellente appréciation de son risque de crédit (notation financière) ;
- de constituer une base de prêteurs plus large que via une ligne de trésorerie.

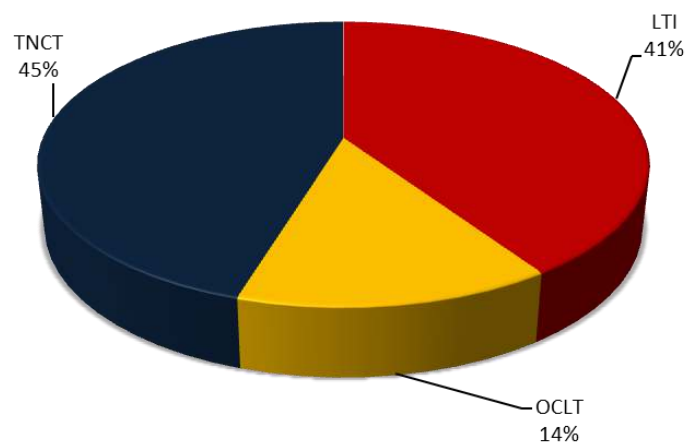
5.7.2 Le financement de la trésorerie en 2016

Les ressources mobilisées pour la trésorerie

Le besoin de financement résultant du décalage entre les encaissements et les décaissements a atteint 55,2 M€ sur l'exercice 2016. Il était de 218,6 M€ en 2015. Le comblement de ce besoin a été réalisé de la façon suivante :

- financement par TNCT pour 25 M€ (186 M€ en 2015);
- financement par ligne de trésorerie pour 22,4 M€ (26,5 M€ en 2015);
- financement par emprunts revolving pour 7,8 M€ (6,2 M€ en 2015).

Répartition des sources de financement à court terme du Département



Les frais financiers liés à la trésorerie

Les charges d'intérêts liées à la gestion de la trésorerie, hors intérêts emprunts revolving comptabilisés en intérêts de la dette, s'élèvent à 4,2 K€ en 2016 contre 4,1 K€ en 2015. Toutefois, en prenant en compte les produits financiers perçus au titre des taux négatifs sur les émissions de TNCT pour un montant de 9,7 K€, le coût financier de la trésorerie a été plus que compensé par les taux négatifs et affiche un résultat financier positif de 5,5 K€. Ainsi, les charges financières sur l'année ne concernent que la ligne de trésorerie pour un montant de 4,2 K€.

Sur la période 2011-2016, les frais financiers sont passés de 115 K€ en 2011 à 4,2 K€ à la clôture de l'exercice 2016. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ces frais sur une période de 6 ans :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Frais financiers liés à la trésorerie	115,0	34,8	26,8	44,5	4,1	4,2
Produits financiers liés à la trésorerie	0,0	0,0	0	0,0	2,9	9,7
Résultat financier sur opérations de trésorerie	-115,0	-34,8	-26,8	-44,5	-1,2	5,5

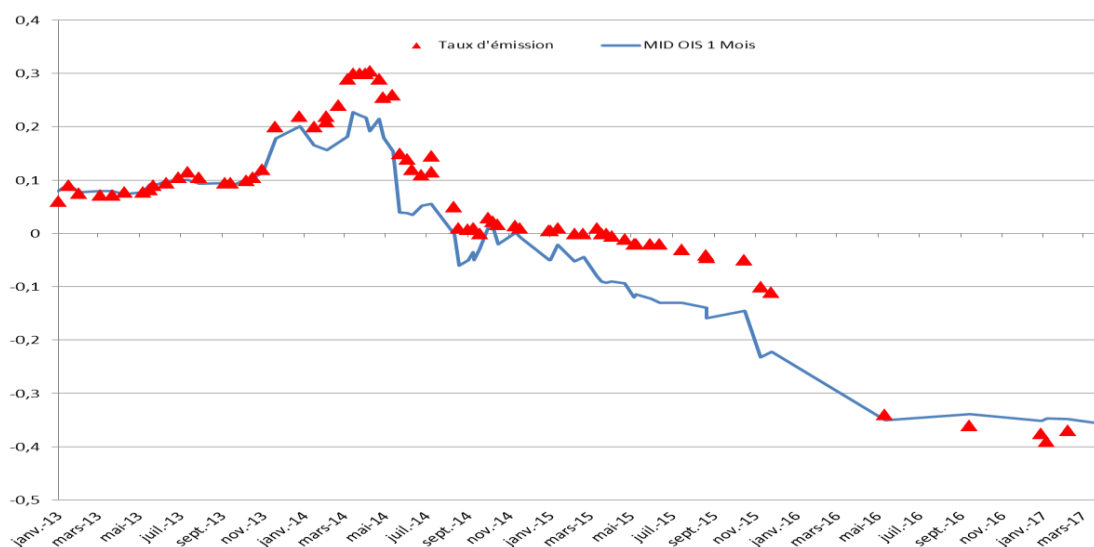
Le financement par titres négociables à court terme

En 2016, les TNCT ont permis de couvrir 45 % des besoins de trésorerie du Département. Le montant cumulé des tirages sur l'année écoulée de 25 M€ est en forte baisse par rapport à 2015 (186 M€).

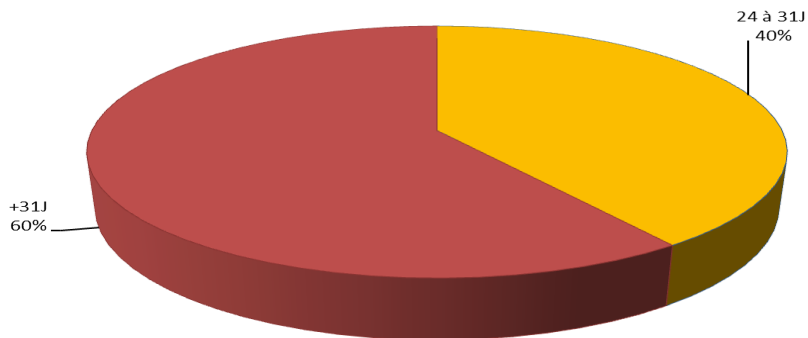
Le taux moyen d'émission se situe en territoire négatif et affiche -0,35 % en 2016 contre un taux négatif de -0,02 % en 2015.

Les éléments de reporting illustrés par des graphiques présentent les principaux indicateurs de gestion des TNCT. Il s'agit de :

- la rémunération des émissions de TNCT et du taux de référence du marché (swap OIS)



- la répartition des émissions en fonction de leur durée

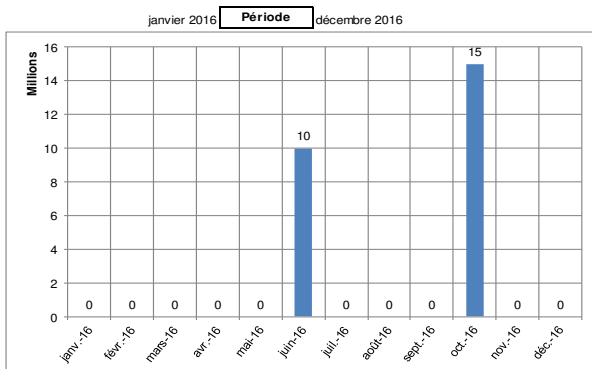


- la répartition par institution financière chargée entre autres de placer les titres du Département auprès des investisseurs



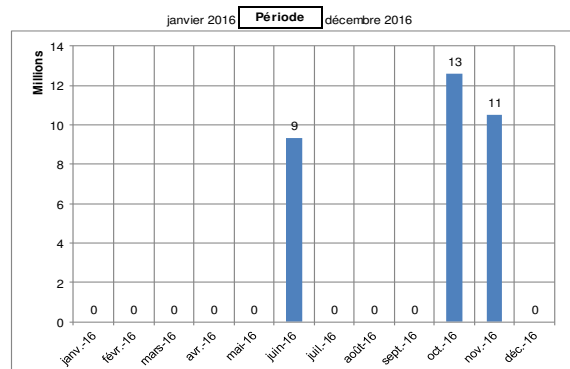
- le profil des émissions réalisées sur l'année

NOMINAL DES EMISSIONS SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Reporting NEU CP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Min	10 000 000	9 333 333	28	-36

ENCOURS MOYEN MENSUEL SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Reporting NEU CP sur 12 mois				
	Nominal	Encours (€)	Durée (J)	Taux (bp)
Statistiques-Max	15 000 000	12 580 645	47	-34

5.8 La gestion du risque de liquidité

Le financement de marché notamment par titres négociables à court terme a conduit le Département à mettre en place deux ratios de gestion du risque de liquidité. Ces ratios qui sont semblables à ceux utilisés par le secteur bancaire permettent d'évaluer le niveau du risque de marché du Département et la qualité du pilotage de sa liquidité. Il s'agit :

- du ratio de back-up : ce ratio mesure le taux de couverture des émissions de TNCT par de la disponibilité sur les lignes de trésorerie. Ce ratio permet de déterminer la capacité du Département à rembourser ses TNCT en situation de stress sur les marchés financiers. A fin 2016, le Département disposait d'un important volant de liquidité, constitué de 50 M€ de lignes de trésorerie et de lignes revolving d'un montant de 19 M€ pour couvrir des émissions d'un encours moyen de 2,4 M€ ;
- du ratio de liquidité court terme (RLCT) : ce ratio mesure la capacité du Département à honorer ses engagements financiers au cours des 12 prochains mois. À fin 2016, le RLCT s'est établi à 536 % contre 170 % au 31 décembre 2015. Le renforcement de la position de liquidité s'explique majoritairement par la souscription du contrat de financement de 65 M€ sur 5 ans auprès de la BEI, qui vient sécuriser une partie des besoins futurs de financement du Département.

	décembre-15	décembre-16
Solde Moyen 515 sur 12 mois (A)	7,52M€	18,19M€
Disponibilités sur enveloppes mobilisables (B)	52,42M€	115,80M€
Service de la dette sur les 12 prochains mois (C)	35,28M€	24,99M€
Ratio de liquidité court terme (A+B) / (C)	170%	536%

La stratégie de gestion menée a permis :

- d'optimiser les frais financiers ;
- de diversifier et de sécuriser le financement (long terme et court terme) du Département.

Le Département entend conforter cette réussite. Pour 2017, il est proposé la mise en place d'un plan d'action qui se décline en quatre axes principaux :

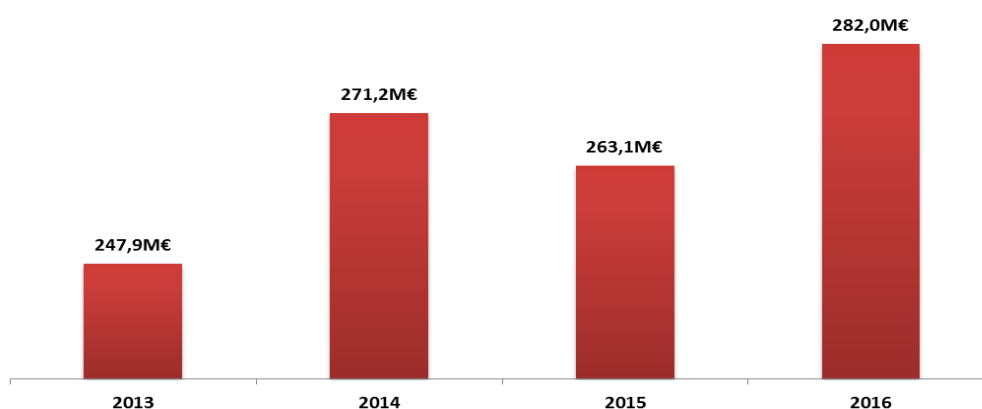
- préserver la qualité de crédit du Département, par une maîtrise du besoin d'emprunt et par une stabilisation de l'encours garanti ;
- saisir les opportunités offertes par la diversification des sources de financement : il s'agit d'optimiser les frais financiers tout en pilotant les réserves de financement ;
- poursuivre les émissions obligataires via le programme EMTN pour renforcer la visibilité du Département envers les investisseurs ;
- contenir la hausse tendancielle de l'encours à taux fixe. Cette action consiste à minimiser les frais financiers tout en maîtrisant la sensibilité aux taux variables.

Il convient de noter que ces différentes orientations sont susceptibles d'être amendées en fonction de l'évolution des marchés financiers et des besoins de la collectivité."

6. LA DETTE GARANTIE

La section 6. Dette garantie (pages 126 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations financières) est complétée par les développements suivants relatifs aux informations de la dette garantie à fin 2016 :

"L'encours garanti par le Département s'élève à 282 M€ au 31 décembre 2016, en hausse de 7,17 % sur un an (+18,9 M€).

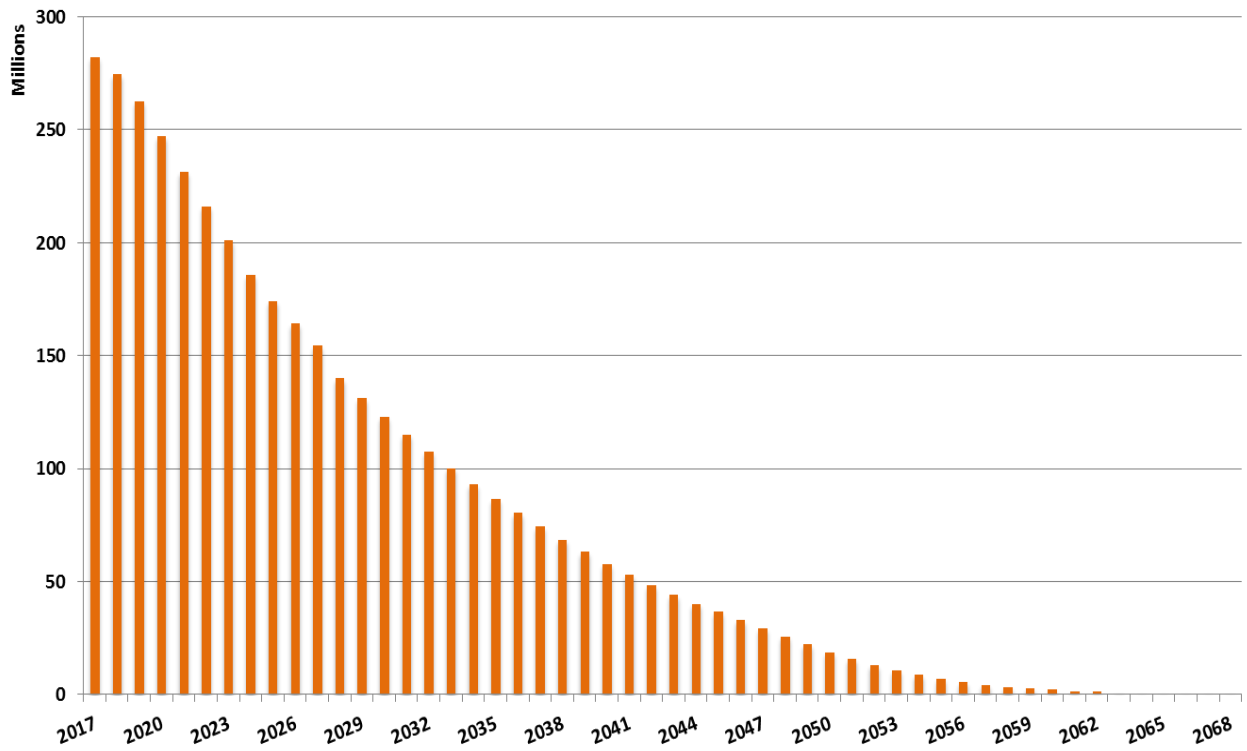


L'encours garanti est constitué de garanties accordées à des organismes du logement social à hauteur de 83 %, des collectivités et établissements publics et privés pour 14 %. Les 3 % restants sont des garanties accordées au secteur scolaire et médico-social.

Un profil d'extinction de la dette garantie qui renvoie à la durée classique des prêts dans le secteur du logement social

Au 31 décembre 2016, la durée résiduelle de la dette garantie s'est établie à 24 années.

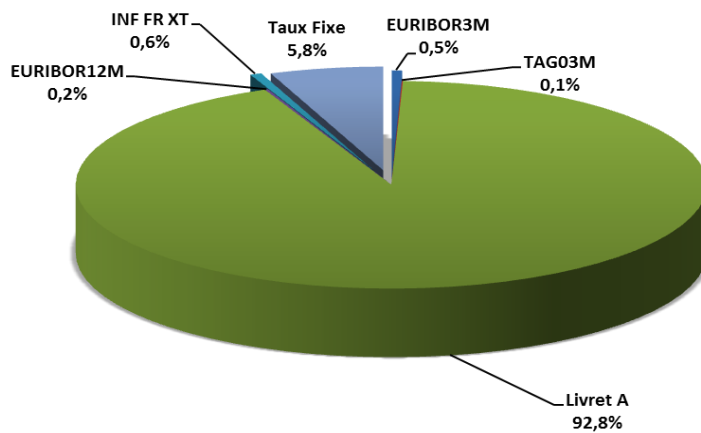
Le profil d'extinction de l'encours garanti du Département est le suivant :



7

Gestion des risques de la dette garantie

La dette garantie du Département est majoritairement indexée sur du Livret A (93 %) avec comme principal prêteur la Caisse des Dépôts et Consignations (84 % de l'encours global).



..

⁷ Millions d'Euros

B. INFORMATIONS GENERALES

Les Paragraphes (1), (2) et (5) de la section Informations Générales (page 140 du Prospectus de Base) sont remplacés par :

- "(1) L'Emetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise en place et de la mise à jour du Programme. Par la délibérations n° 2013-S10-6 en date du 14 octobre 2013, le Président du Conseil départemental a été autorisé à mandater un arrangeur chargé d'accompagner le Département dans l'élaboration de la documentation juridique et financière pour la mise en place du Programme. Le Président du Conseil Départemental a été autorisé à intervenir dans la mise en place du dispositif de communication à destination des investisseurs, à désigner les agents placeurs et agent(s) financier(s), à viser le prospectus et sa mise à jour annuelle. Le Conseil Départemental de l'Emetteur a adopté (i) le comptes administratifs 2016 par la délibération n° 2017-S06-1-10 en date du 19 juin 2017, (ii) le budget primitif de l'Emetteur pour l'année 2017 par la délibération n° 2017-S03-1-2 en date du 13 mars 2017 et (iii) le budget supplémentaire pour l'année 2017 par la délibération n° 2017-S10-1-10 en date du 16 octobre 2017. Par la délibération n° 2017-S07-1-3 en date du 10 juillet 2017, le Président du Conseil Départemental a été autorisé à mettre à jour le Programme et à procéder à la réalisation d'émissions obligataires au titre du Programme dans la limite du montant inscrit au budget.
- (2) Il n'y a pas eu de changement notable dans la situation financière de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2016.
- (5) Le présent Prospectus ainsi que le Supplément au Prospectus de Base seront publiés sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org), (ii) l'Emetteur (www.eure-en-ligne.fr), et (iii) toute autre autorité de régulation pertinente. Les Conditions Définitives des Titres admis à la négociation sur un Marché Réglementé de l'Espace Economique Européen conformément à la Directive Prospectus, seront publiés sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org), (ii) l'Emetteur (www.eure-en-ligne.fr) et (iii) toute autre autorité de régulation pertinente.

C. RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Département de l'Eure Hôtel du département boulevard Georges Chauvin
27000 Evreux Cedex
France

Représenté par Pascal LEHONGRE, Président du Conseil Départemental de l'Eure
Paris, le 21 novembre 2017



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro n° 17-605 en date du 21 novembre 2017 sur le présent Supplément au Prospectus de Base. Ce Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par ce Supplément, donnera lieu à la publication de conditions définitives.